

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

11/01/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 11 janvier 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

01-01-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Jacques Desrosiers, appuyé par Patrick Godin et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire

- 6.2 Rapport des délégués aux comités
- 7. Correspondance
- 8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité – MMQ
- 10.2 Commission scolaire de Sorel-Tracy – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024
- 10.3 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ
- 10.4 Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet
- 10.5 **ADHÉSION 2021**
- 10.5.1 OBV Yamaska – Adhésion 2021
- 10.5.2 Québec Municipal – Adhésion 2021
- 10.6 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour PG Solutions – AccèsCité
- 10.7 Demande d'autorisation – Club des neiges Sorel-Tracy
- 10.8 Dépôt de la liste des contrats octroyés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
- 10.9 **CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES**
- 10.9.1 Avenant AV-A05 – Accessoires douche
- 10.10 Séances du conseil – Changement à apporter au lieu de tenue des séances du conseil municipal
- 10.11 Avis publics – Changement à apporter au lieu d'affichage des avis publics
- 10.12 Versement de la quote-part annuelle 2021 – Bibliothèque
- 10.13 Versement de la quote-part annuelle 2021 – Comité des Loisirs
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

02-01-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-21

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 décembre 2020, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par

les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-21 **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 9 décembre 2020, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-01-21 **3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 9 décembre 2020, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

06-01-21 **5. APPROBATION DES COMPTES**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 7 janvier 2021 au montant de 564 694,25 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 7 janvier 2021 au montant de 564 694,25 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de décembre.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 11 janvier 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020 a été remis aux élus pour information.

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique qu'un (1) permis a été émis pour la période de décembre 2020.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

07-01-21

10.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ – MMQ

Considérant qu'une copie des documents de renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité a été remise aux membres du Conseil.

Considérant que les membres du Conseil prennent connaissance du renouvellement – Mutuelle des Municipalités du Québec, Police # MMQP-03-053015.16.

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Jacques Desrosiers

Et résolu :

Que le Conseil approuve les conditions d'assurance et procède au renouvellement des assurances de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 pour un montant total de prime à 10 742 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-13001-421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-01-21

10.2 COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024

Les membres du conseil prennent connaissance du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024*;

Après discussion;

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyée par Patrick Godin

Et résolu

D'informer la Commission scolaire de Sorel-Tracy, que la municipalité de Saint-Aimé, est en accord avec le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024* tel que présenté dans la lettre du 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-01-21

10.3 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

De renouveler la cotisation annuelle de l'ADMQ au montant de 959.13 \$ incluant les taxes applicables.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13001-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 10-01-21 **10.4 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GONET**
 Il est proposé par Julie L'Homme
 Appuyée par Patrick Boisselle
 Et résolu
 De renouveler l'abonnement au service de diffusion GOnet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au montant de 936 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-414.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 11-01-21 **10.5 ADHÉSION 2021**
10.5.1 OBV YAMASKA – ADHÉSION 2021
 Il est proposé par Jacques Desrosiers
 Appuyé par Martin Berger
 Et résolu
 De renouveler l'adhésion de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2021 au coût de 50 \$. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 12-01-21 **10.5.2 QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2021**
 Il est proposé par Julie L'Homme
 Appuyée par Patrick Boisselle
 Et résolu
 De renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2021 au coût de 170,82 \$ incluant les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 13-01-21 **10.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR PG SOLUTIONS – ACCÈSCITÉ**
 Il est proposé par Sylvain Boisselle
 Appuyé par Martin Berger
 Et résolu
 De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et ce, au coût de 6 234 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-414.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 14-01-21 **10.7 DEMANDE D'AUTORISATION – CLUB DES NEIGES SOREL-TRACY**
 Considérant la correspondance du Club des neiges Sorel-Tracy datée du 12 décembre 2020.
 Considérant que le Club des neiges Sorel-Tracy sollicite l'autorisation de la municipalité pour circuler sur son territoire ainsi que sur la route 239 à la hauteur des lots 3 217 488 et 3 219 708, et ce, pour la saison 2020-2021.
 Il est proposé par Patrick Godin
 Appuyé par Sylvain Boisselle
 Et résolu
 D'autoriser le Club des neiges Sorel-Tracy de circuler sur son territoire ainsi que sur la route 239 à la hauteur des lots 3 217 488 et 3 219 708, et ce, pour la saison 2020-2021.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.8 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

La directrice générale, Mme Karine Lussier, dépose la liste des contrats conclus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 comportant tous les contrats de plus de 2 000\$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$.

10.9 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES

15-01-21

10.9.1 AVENANT AV-A05 – ACCESSOIRES DOUCHE

Considérant la directive de changement no AV-A05 reçue le 5 janvier 2021.

Considérant que certains accessoires étaient manquants pour ainsi répondre aux normes du Code de construction.

Considérant que ces travaux seront réalisés en régie contrôlée.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil accepte l'avenant AV-A05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-21

10.10 SÉANCES DU CONSEIL – CHANGEMENT À APPORTER AU LIEU DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la construction du Centre de services.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

De décréter que les séances du conseil municipal se tiendront dorénavant au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-01-21

10.11 AVIS PUBLICS – CHANGEMENT À APPORTER AU LIEU D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

Considérant la construction du Centre de services.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le lieu de l'affichage des avis publics.

En conséquence,

Il est proposé par Martin Berger

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

De décréter que les avis publics seront publiés sur le babillard de l'église au 846, rue de l'Église à Massueville ainsi que sur le babillard du bureau municipal situé au 398, montée Sainte-Victoire, à Saint-Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-01-21

10.12 VERSEMENT DE LA QUOTE-PART ANNUELLE 2021 – BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de l'aide financière 2021 au Comité de la Bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville au montant de 2 000 \$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70230-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-01-21

10.13 VERSEMENT DE LA QUOTE-PART ANNUELLE 2021 – COMITÉ DES LOISIRS

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de l'aide financière 2021 au Comité des loisirs de Saint-Aimé/Massueville au montant de 10 000\$ Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

20-01-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h42.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

01/02/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 1^{er} février 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Est absente : Julie L'Homme, conseillère

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

21-02-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Patrick Godin, appuyé par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal

- 8.2 Contrat pour des travaux d'abattage et de dégagement de l'emprise municipale – rang Thiersant
- 9. **SERVICE D'URBANISME**
 - 9.1 Rapport des permis
 - 9.2 Renouvellement de l'offre de services d'inspecteur en bâtiment – GESTIM
 - 9.3 Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la coupe d'arbres sur les lots 6 314 243 et 3 217 643, tous deux propriétés de Ferme Libert et Cartier enr
- 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 12 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 10.2 Système de clefs
 - 10.3 Travaux d'élagage, d'abattage, d'essouchage et de rehaussements des couronnes
 - 10.4 **CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES**
 - 10.4.1 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 6
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

22-02-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-02-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 11 janvier 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

24-02-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 8 au 31 janvier 2021 au montant de 116 321,44 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 8 au 31 janvier 2021 au montant de 116 321,44 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de janvier.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé au cours du mois de janvier.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 1^{er} février 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 23 janvier 2021 a été remis aux élus pour information.

25-02-21

8.2. CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE DÉGAGEMENT – RANG THIRSANT

Considérant que des travaux d'abattage et de dégagement de l'emprise municipale sont requis sur le rang Thiersant.

Considérant la soumission de Services d'Arbres de La Sablonnière, numéro 04052020 datée du 4 mai 2020.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'abattage et le dégagement de l'emprise municipale sur le rang Thiersant à la compagnie Services d'Arbres de La Sablonnière inc. pour une durée approximative des travaux de 24 heures au tarif horaire de 300\$. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02 32000 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que trois (3) permis ont été émis pour la période de janvier 2021.

- 26-02-21 **9.2 RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT – GESTIM**
- Il est proposé Patrick Godin
Appuyé par Martin Berger
Et résolu
- Que le Conseil renouvelle l'offre de services d'inspecteur en bâtiment à raison de 3 heures par semaine pour une durée d'un (1) an au tarif de 205\$, et ce, tel que mentionné dans la correspondance de *Gestion Électronique de Service Technique et d'inspection Municipale inc.* en date du 20 novembre 2020.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 27-02-21 **9.3 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, CONCERNANT LA COUPE D'ARBRES SUR LES LOTS 6 314 243 ET 3 217 643, TOUS DEUX PROPRIÉTÉS DE FERME LIBERT ET CARTIER ENR.**
- Considérant que le demandeur souhaite défricher une partie des lots 6 314 243 et 3 217 643 correspondant à une superficie de 4,86 hectares.
- Considérant que cette superficie se situe dans une zone à potentiel acéricole.
- Considérant que cette superficie de 4,86 hectares serait remise en culture.
- Considérant qu'en contrepartie, 9,4 hectares du lot 3 217 711 seraient reboisés.
- Considérant que l'échange a été reconnu conforme au règlement sur les exploitations agricoles par le MELCC dans un avis daté du 28 octobre 2020.
- Considérant que la demande est accompagnée d'une prescription forestière préparée par un ingénieur forestier et que le demandeur entend respecter les normes de reboisement prévues.
- Considérant que l'utilisation projetée est conforme aux usages autorisés à la réglementation de la municipalité de Saint-Aimé.
- Il est unanimement résolu
- Que le Conseil municipal de Saint-Aimé ne s'oppose pas à la demande relative à la coupe d'arbres sur les lots 6 314 243 et 3 217 643, tous deux propriétés de Ferme Libert et Cartier Enr.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 28-02-21 **10.1 ADOPTION DU RAPPORT MUNICIPAL D'ACTIVITÉS DE L'AN 12 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**
- Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009.
- Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel.
- Considérant que l'an 12 correspond à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-Aimé en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma.
- Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal.
- En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle

Que le rapport municipal d'activités de l'an 12, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

29-02-21

10.2 SYSTÈME DE CLEFS

Considérant la soumission de Serrupro datée du 27 janvier 2021.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De retenir les services de Serrupro afin de bâtir un système de clefs répondant aux besoins en termes de gestion des accès des bâtiments au coût de 1 225\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire 23 07001 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

30-02-21

10.3 TRAVAUX D'ÉLAGAGE, D'ABATTAGE, D'ESSOUCHAGE ET DE REHAUSSEMENTS DES COURONNES

Considérant que des travaux d'abattage, d'essouchage, d'élagage et de dégagement de structure sont nécessaires à l'édifice du 285, rue Bonsecours.

Considérant que des travaux d'abattage, d'essouchage et de rehaussements des couronnes sont nécessaires au 398, montée Sainte-Victoire.

Considérant les soumissions de Services d'Arbres de La Sablonnière, numéro 30092020 datée du 30 septembre 2020.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

D'octroyer le contrat à la compagnie Services d'Arbres de La Sablonnière inc. pour effectuer les travaux d'abattage, d'essouchage, d'élagage, de rehaussements des couronnes et de dégagement de structure au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est affectée aux postes budgétaires numéros 02 70120 522 et 02 32000 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.4 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES

31-02-21

10.4.1 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 6 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés jusqu'au 17 décembre 2020, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 6 des travaux de construction du Centre de services au montant de 182 197.35 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

32-02-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h46.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

01/03/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 1^{er} mars 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

33-03-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle, appuyé par Patrick Godin et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal

9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 9.2 Dérogation mineure – Comité consultatif d'urbanisme procès-verbal – dossier numéro DM-2021-001, Monique Cournoyer au 1030, rang Bord de l'Eau
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Municipalité de Massueville – Bac à fleurs de la municipalité de Saint-Aimé
- 10.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement portant sur les modalités de publication des avis publics
- 10.3 Adhésion à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- 10.4 Soumissions reçues pour la vente de biens municipaux usagés
- 10.5 **CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES**
- 10.5.1 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 7
- 10.6 Partage des frais d'exploitation de la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville
- 10.7 Entretien préventif de la génératrice
- 10.8 Réfection de la toiture du portique d'entrée – 285, rue Bonsecours
- 10.9 Autorisation de signature – acte de servitude et de cession
11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
12. **VARIA OUVERT :**
13. Période de questions
14. Levée de la séance

- 34-03-21 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 Il est proposé par Jacques Desrosiers
 Appuyé par Julie L'Homme
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 35-03-21 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021**
 Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 1^{er} février 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.
 Il est proposé par Patrick Boisselle
 Appuyé par Martin Berger
 Et résolu
 D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 Aucune question reçue.
- 36-03-21 **5. APPROBATION DES COMPTES**
 Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 au montant de 279 376,58 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 au montant de 279 376,58 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de février.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 1^{er} mars 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 a été remis aux élus pour information.

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique qu'aucun permis n'a été émis pour la période de février 2021.

37-03-21

9.2 DÉROGATION MINEURE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME PROCÈS-VERBAL – DOSSIER NUMÉRO DM-2021-001, MONIQUE COURNOYER AU 1030, RANG BORD DE L'EAU

Considérant qu'une demande de dérogation mineure DM-2021-001 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que la demanderesse désire détacher la résidence de la terre tout en conservant le hangar agricole sur le lot de la résidence projeté;

Considérant que le hangar agricole possède une hauteur de 25 pieds (7,62 mètres);

Considérant que les normes applicables aux bâtiments accessoires résidentiels exigent une hauteur maximale de 16 pieds (4,88 mètres);

Considérant que la dérogation mineure est de 2,74 mètres;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 23 février 2021 et qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant qu'aucun préjudice n'est actuellement créé;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'accepter la demande;

En conséquence,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2021-001 pour la propriété sise au 1030, rang Bord de l'Eau portant le numéro de lot 6 418 845, considérant que le projet est conforme aux autres normes du règlement et qu'il ne cause préjudice à aucun voisin ou citoyen de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

38-03-21

10.1 MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE – BAC À FLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé contribue à raison de 45 \$ pour le bac à fleurs, à condition qu'il soit situé au parc Carré Royal et d'émettre un chèque libellé à « Municipalité de Massueville ». Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Le conseiller Martin Berger donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 382-2021 portant sur les modalités de publication des avis publics.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

39-03-21

10.3 ADHÉSION À L'INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2021-02-63 reçue de la MRC de Pierre-De Saurel invitant les municipalités à adhérer à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM);

Considérant que l'IRCM regroupe un ensemble de partenaires régionaux, intersectoriels et interordres qui souhaitent œuvrer de façon concertée à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes et adultes de la Montérégie;

Considérant que le principal objectif de l'IRCM est de contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes par la mobilisation des acteurs ainsi que par le développement d'initiatives concertées favorisant la mise en place de facteurs de protection autour des jeunes et de leur famille;

Considérant qu'une IRC peut être composée des acteurs des réseaux scolaires et de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'emploi, des réseaux communautaires ainsi que des sphères municipales et de loisirs;

Considérant que les IRC sont nées d'une volonté commune d'un ensemble de partenaires mobilisés afin de soutenir la lutte au décrochage scolaire dans leur région;

Considérant que l'adhésion à l'IRCM est sans frais;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Martin Berger
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé adhère à l'Instance

régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie à titre d'organisme, et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

40-03-21

10.4 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉS

Considérant qu'une demande de soumission pour la vente de biens municipaux usagés a été publiée dans le bulletin municipal du mois de février 2021;

Considérant que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le lot #1;

Considérant que les offres reçues sont les suivantes :

| | |
|------------------|------|
| Angelina Calabro | 45\$ |
| Berchmans Dubé | 10\$ |

Considérant que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le lot #2;

Considérant que les offres reçues sont les suivantes :

| | |
|----------------|------|
| Yves Carignan | 20\$ |
| Berchmans Dubé | 60\$ |

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une (1) seule soumission pour les lots # 3, 5, 6 et 7;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

| | Lot #3 | Lot #5 | Lot # 6 | Lot # 7 |
|----------------|--------|--------|---------|---------|
| Berchmans Dubé | 10\$ | 40\$ | 40\$ | 40\$ |

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une (1) seule soumission pour le lot # 8;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

| | |
|-------------|------|
| Marie Canti | 50\$ |
|-------------|------|

Considérant que le plus offrant pour chaque item est :

| | | |
|---------|------------------|------|
| Lot # 1 | Angelina Calabro | 45\$ |
| Lot # 2 | Berchmans Dubé | 60\$ |
| Lot # 3 | Berchmans Dubé | 10\$ |
| Lot # 5 | Berchmans Dubé | 40\$ |
| Lot # 6 | Berchmans Dubé | 40\$ |
| Lot # 7 | Berchmans Dubé | 40\$ |
| Lot # 8 | Marie Canti | 50\$ |

En conséquence,

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte de vendre les biens portant les numéros de lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 au plus offrant, tel qu'illustré dans le tableau précédent.

Que chaque item est vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale;

D'informer les acheteurs qu'ils disposent de 10 jours après l'adjudication pour payer et venir récupérer les biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.5 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES

41-03-21

10.5.1 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 7 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés jusqu'au 31 janvier 2021, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 7 des travaux de construction du Centre de services au montant de 28 000,38 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

42-03-21

10.6 PARTAGE DES FRAIS D'EXPLOITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AIMÉ ET MASSUEVILLE

Attendu que la Municipalité de Saint-Aimé dispose d'un (1) immeuble vacant situé au 285, rue Bonsecours à Massueville qui pourrait accueillir la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville;

Attendu que la Municipalité du Village de Massueville veut collaborer avec la Municipalité de Saint-Aimé afin que cette dernière mette à la disposition cet immeuble pour y relocaliser la bibliothèque;

Attendu que la Municipalité du Village de Massueville est d'accord à partager avec la Municipalité de Saint-Aimé les coûts d'exploitation pour le bon fonctionnement de la bibliothèque;

En conséquence,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Aimé accepte l'engagement de la municipalité du Village de Massueville, à payer sur présentation de factures, 50% des dépenses nettes incluant toutes les dépenses d'exploitation soit : les coûts d'énergie pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage des lieux, l'inspection des extincteurs, le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur le trottoir, la tonte de la pelouse, les assurances responsabilité et la compensation de taxes. Pour l'année 2021, les coûts seront facturés au prorata des mois occupés par la bibliothèque. Les années subséquentes, les coûts seront partagés à parts égales avec le village de Massueville;

Que la Municipalité du Village de Massueville ne soit en aucun cas responsable du bâtiment sis au 285, rue Bonsecours à Massueville;

Que la Municipalité de Saint-Aimé doit détenir une assurance responsabilité, feu, vol, vandalisme et biens;

Que la Municipalité de Saint-Aimé demeure seule et unique propriétaire de l'immeuble sis au 285, rue Bonsecours, Massueville Qc J0G 1K0 et toute dépense en immobilisation ou que tous travaux de réparation ou d'entretien sur le bâtiment soit à 100% aux frais du propriétaire;

Que dans l'éventualité où des travaux d'amélioration locative seraient demandés, un plan d'un professionnel devra être soumis suivi d'une autorisation écrite de la municipalité de Saint-Aimé et d'un permis avant de débiter lesdits travaux;

Il est aussi résolu de maintenir la température, en saison froide, à 20 degrés Celsius lors des heures d'ouverture et diminuer la température les autres journées;

À noter que l'entretien ménagé est exclu de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

43-03-21

10.7 ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA GÉNÉRATRICE

Considérant qu'il est important d'effectuer un entretien préventif de la génératrice;

Considérant la soumission de Drumco Énergie numéro 11734 datée du 17 février 2021;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

De retenir les services de Drumco Énergie afin d'effectuer l'entretien préventif de la génératrice au montant de 417.30\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02 19000 526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

44-03-21 **10.8 RÉFECTION DE LA TOITURE DU PORTIQUE D'ENTRÉE – 285, RUE BONSECOURS**

Il est proposé par Martin Berger
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De retenir les services de Construction Guy Forcier pour le remplacement du revêtement de la toiture du portique d'entrée par un bardeau d'acier au montant de 818,34 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02 70120 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

45-03-21 **10.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE ET DE CESSION**

Considérant que les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la montée Sainte-Victoire ont été réalisés;

Considérant que les promoteurs se sont engagés à céder les infrastructures à la municipalité de Saint-Aimé une fois les travaux terminés;

Considérant que l'article 14 du règlement numéro 343-2013 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux indique que le promoteur doit vendre pour la somme de un dollar (1\$) à la Municipalité les lots formant l'assiette des rues et/ou le réseau et qu'il choisit le notaire;

Considérant l'entente relative à des travaux municipaux signée le 17 juin 2013 entre la municipalité de Saint-Aimé et les promoteurs;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé s'est engagée à prendre possession du réseau d'égout suite à la réception de l'attestation de conformité du MDDEFP par la résolution numéro 81-04-14;

Considérant l'attestation de conformité pour les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la montée Sainte-Victoire délivrée le 26 octobre 2015 par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements;

Considérant que la Municipalité accepte lesdits travaux;

Considérant qu'une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service d'égout a été conclue le 25 mars 2016 avec la municipalité du Village de Massueville;

Considérant que le projet de prolongement d'égout sanitaire nécessite la conclusion d'un acte de servitude et de cession;

En conséquence,
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise le mandat au notaire Jean-Philippe Ouellette, choisi par les propriétaires, à produire les actes de cession et de servitude;

Qu'après analyse du projet soumis à la Municipalité le conseil municipal autorise, le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à la présente demande;

Que les frais afférents à l'acte de servitude et de cession soient assumés par chaque bénéficiaire du réseau sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

46-03-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h47.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

01/03/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 1^{er} mars 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

33-03-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle, appuyé par Patrick Godin et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
9. **SERVICE D'URBANISME**

- 9.1 Rapport des permis
- 9.2 Dérogation mineure – Comité consultatif d’urbanisme procès-verbal – dossier numéro DM-2021-001, Monique Cournoyer au 1030, rang Bord de l’Eau
- 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Municipalité de Massueville – Bac à fleurs de la municipalité de Saint-Aimé
- 10.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement portant sur les modalités de publication des avis publics
- 10.3 Adhésion à l’Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- 10.4 Soumissions reçues pour la vente de biens municipaux usagés
- 10.5 **CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES**
- 10.5.1 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 7
- 10.6 Partage des frais d’exploitation de la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville
- 10.7 Entretien préventif de la génératrice
- 10.8 Réfection de la toiture du portique d’entrée – 285, rue Bonsecours
- 10.9 Autorisation de signature – acte de servitude et de cession
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D’APPUI REÇUES**
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

34-03-21

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L’Homme

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

35-03-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 1^{er} février 2021, à l’intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

D’approuver le procès-verbal et d’autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

36-03-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 au montant de 279 376,58 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 au montant de 279 376,58 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de février.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 1^{er} mars 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 a été remis aux élus pour information.

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique qu'aucun permis n'a été émis pour la période de février 2021.

37-03-21

9.2 DÉROGATION MINEURE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME PROCÈS-VERBAL – DOSSIER NUMÉRO DM-2021-001, MONIQUE COURNOYER AU 1030, RANG BORD DE L'EAU

Considérant qu'une demande de dérogation mineure DM-2021-001 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que la demanderesse désire détacher la résidence de la terre tout en conservant le hangar agricole sur le lot de la résidence projeté;

Considérant que le hangar agricole possède une hauteur de 25 pieds (7,62 mètres);

Considérant que les normes applicables aux bâtiments accessoires résidentiels exigent une hauteur maximale de 16 pieds (4,88 mètres);

Considérant que la dérogation mineure est de 2,74 mètres;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 23 février 2021 et qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant qu'aucun préjudice n'est actuellement créé;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,

Il est résolu à l'unanimité

Que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2021-001 pour la propriété sise au 1030, rang Bord de l'Eau portant le numéro de lot 6 418 845, considérant que le projet est conforme aux autres normes du règlement et qu'il ne cause préjudice à aucun voisin ou citoyen de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

38-03-21

10.1 MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE – BAC À FLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé contribue à raison de 45 \$ pour le bac à fleurs, à condition qu'il soit situé au parc Carré Royal et d'émettre un chèque libellé à « Municipalité de Massueville ». Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Le conseiller Martin Berger donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 382-2021 portant sur les modalités de publication des avis publics.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

39-03-21

10.3 ADHÉSION À L'INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2021-02-63 reçue de la MRC de Pierre-De Saurel invitant les municipalités à adhérer à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM);

Considérant que l'IRCM regroupe un ensemble de partenaires régionaux, intersectoriels et interordres qui souhaitent œuvrer de façon concertée à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes et adultes de la Montérégie;

Considérant que le principal objectif de l'IRCM est de contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes par la mobilisation des acteurs ainsi que par le développement d'initiatives concertées favorisant la mise en place de facteurs de protection autour des jeunes et de leur famille;

Considérant qu'une IRC peut être composée des acteurs des réseaux scolaires et de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'emploi, des réseaux communautaires ainsi que des sphères municipales et de loisirs;

Considérant que les IRC sont nées d'une volonté commune d'un ensemble de partenaires mobilisés afin de soutenir la lutte au décrochage scolaire dans leur région;

Considérant que l'adhésion à l'IRCM est sans frais;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Martin Berger
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé adhère à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie à titre d'organisme, et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

40-03-21

10.4 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉS

Considérant qu'une demande de soumission pour la vente de biens municipaux usagés a été publiée dans le bulletin municipal du mois de février 2021;

Considérant que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le lot #1;

Considérant que les offres reçues sont les suivantes :

| | |
|------------------|------|
| Angelina Calabro | 45\$ |
| Berchmans Dubé | 10\$ |

Considérant que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le lot #2;

Considérant que les offres reçues sont les suivantes :

| | |
|----------------|------|
| Yves Carignan | 20\$ |
| Berchmans Dubé | 60\$ |

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une (1) seule soumission pour les lots # 3, 5, 6 et 7;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

| | Lot #3 | Lot #5 | Lot # 6 | Lot # 7 |
|----------------|--------|--------|---------|---------|
| Berchmans Dubé | 10\$ | 40\$ | 40\$ | 40\$ |

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une (1) seule soumission pour le lot # 8;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

| | |
|-------------|------|
| Marie Canti | 50\$ |
|-------------|------|

Considérant que le plus offrant pour chaque item est :

| | | |
|---------|------------------|------|
| Lot # 1 | Angelina Calabro | 45\$ |
| Lot # 2 | Berchmans Dubé | 60\$ |
| Lot # 3 | Berchmans Dubé | 10\$ |
| Lot # 5 | Berchmans Dubé | 40\$ |
| Lot # 6 | Berchmans Dubé | 40\$ |
| Lot # 7 | Berchmans Dubé | 40\$ |
| Lot # 8 | Marie Canti | 50\$ |

En conséquence,

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte de vendre les biens portant les numéros de lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 au plus offrant, tel qu'illustré dans le tableau précédent.

Que chaque item est vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale;

D'informer les acheteurs qu'ils disposent de 10 jours après l'adjudication pour payer et venir récupérer les biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.5 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES

41-03-21

10.5.1 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 7 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés jusqu'au 31 janvier 2021, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 7 des travaux de construction du Centre de services au montant de 28 000,38 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

42-03-21

10.6 PARTAGE DES FRAIS D'EXPLOITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AIMÉ ET MASSUEVILLE

Attendu que la Municipalité de Saint-Aimé dispose d'un (1) immeuble vacant situé au 285, rue Bonsecours à Massueville qui pourrait accueillir la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville;

Attendu que la Municipalité du Village de Massueville veut collaborer avec la Municipalité de Saint-Aimé afin que cette dernière mette à la disposition cet immeuble pour y relocaliser la bibliothèque;

Attendu que la Municipalité du Village de Massueville est d'accord à partager avec la Municipalité de Saint-Aimé les coûts d'exploitation pour le bon fonctionnement de la bibliothèque;

En conséquence,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Aimé accepte l'engagement de la municipalité du Village de Massueville, à payer sur présentation de factures, 50% des dépenses nettes incluant toutes les dépenses d'exploitation soit : les coûts d'énergie pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage des lieux, l'inspection des extincteurs, le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur le trottoir, la tonte de la pelouse, les assurances responsabilité et la compensation de taxes. Pour l'année 2021, les coûts seront facturés au prorata des mois occupés par la bibliothèque. Les années subséquentes, les coûts seront partagés à parts égales avec le village de Massueville;

Que la Municipalité du Village de Massueville ne soit en aucun cas responsable du bâtiment sis au 285, rue Bonsecours à Massueville;

Que la Municipalité de Saint-Aimé doit détenir une assurance responsabilité, feu, vol, vandalisme et biens;

Que la Municipalité de Saint-Aimé demeure seule et unique propriétaire de l'immeuble sis au 285, rue Bonsecours, Massueville Qc J0G 1K0 et toute dépense en immobilisation ou que tous travaux de réparation ou d'entretien sur le bâtiment soit à 100% aux frais du propriétaire;

Que dans l'éventualité où des travaux d'amélioration locative seraient demandés, un plan d'un professionnel devra être soumis suivi d'une autorisation écrite de la municipalité de Saint-Aimé et d'un permis avant de débiter lesdits travaux;

Il est aussi résolu de maintenir la température, en saison froide, à 20 degrés Celsius lors des heures d'ouverture et diminuer la température les autres journées;

À noter que l'entretien ménagé est exclu de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

43-03-21

10.7 ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA GÉNÉRATRICE

Considérant qu'il est important d'effectuer un entretien préventif de la génératrice;

Considérant la soumission de Drumco Énergie numéro 11734 datée du 17 février 2021;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

De retenir les services de Drumco Énergie afin d'effectuer l'entretien préventif de la génératrice au montant de 417.30\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02 19000 526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

44-03-21 **10.8 RÉFECTION DE LA TOITURE DU PORTIQUE D'ENTRÉE – 285, RUE BONSECOURS**

Il est proposé par Martin Berger
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De retenir les services de Construction Guy Forcier pour le remplacement du revêtement de la toiture du portique d'entrée par un bardeau d'acier au montant de 818,34 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02 70120 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

45-03-21 **10.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE ET DE CESSION**

Considérant que les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la montée Sainte-Victoire ont été réalisés;

Considérant que les promoteurs se sont engagés à céder les infrastructures à la municipalité de Saint-Aimé une fois les travaux terminés;

Considérant que l'article 14 du règlement numéro 343-2013 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux indique que le promoteur doit vendre pour la somme de un dollar (1\$) à la Municipalité les lots formant l'assiette des rues et/ou le réseau et qu'il choisit le notaire;

Considérant l'entente relative à des travaux municipaux signée le 17 juin 2013 entre la municipalité de Saint-Aimé et les promoteurs;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé s'est engagée à prendre possession du réseau d'égout suite à la réception de l'attestation de conformité du MDDEFP par la résolution numéro 81-04-14;

Considérant l'attestation de conformité pour les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la montée Sainte-Victoire délivrée le 26 octobre 2015 par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements;

Considérant que la Municipalité accepte lesdits travaux;

Considérant qu'une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service d'égout a été conclue le 25 mars 2016 avec la municipalité du Village de Massueville;

Considérant que le projet de prolongement d'égout sanitaire nécessite la conclusion d'un acte de servitude et de cession;

En conséquence,
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise le mandat au notaire Jean-Philippe Ouellette, choisi par les propriétaires, à produire les actes de cession et de servitude;

Qu'après analyse du projet soumis à la Municipalité le conseil municipal autorise, le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à la présente demande;

Que les frais afférents à l'acte de servitude et de cession soient assumés par chaque bénéficiaire du réseau sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

46-03-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h47.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

06/04/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 6 avril 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

47-04-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Julie L'Homme appuyée par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
4. Période de questions
 - 5.1 Approbation des comptes à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport financier 2020 et du rapport de l'auditeur
 - 5.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier
 - 5.4 Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance

8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2 Contrat pour des travaux de scellement de fissures
 - 8.3 Contrat pour des travaux de rapiéçage
 - 8.4 Contrat pour des travaux de marquage de chaussée
 - 8.5 Mandat pour l'arpentage du rang Saint-Yves
 - 8.6 Mandat pour une étude géotechnique du rang Saint-Yves
 - 8.7 Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage dans tous les rangs
9. **SERVICE D'URBANISME**
 - 9.1 Rapport des permis
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Proclamation « Semaine nationale du don d'organes et de tissus »
 - 10.2 Proclamation de la « Semaine nationale de la santé mentale 2021 »
 - 10.3 Adoption du règlement portant sur les modalités de publication des avis publics
 - 10.4 Programme des sciences humaines du CEGEPST, colloque virtuel
 - 10.5 Soumissions reçues pour la vente de biens municipaux usagés
 - 10.6 École secondaire Fernand-Lefebvre – Demande de commandite – Galas Coups de cœur 2020-2021
 - 10.7 Travaux de pavé uni – borne électrique
 - 10.8 Bibliothèque – Nomination de Mme Manon Bujold
 - 10.9 Garage municipal – drain de fondation et terrassement
 - 10.10 Asphaltage du Centre de services
 - 10.11 Programme de fertilisation du gazon – 285, rue Bonsecours
 - 10.12 Campagne de sécurité routière
 - 10.13 Mobilier d'appoint pour téléphone – salle communautaire
 - 10.14 Pigeonnier – Bureau de la réception
 - 10.15 Autorisation d'achat – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
 - 11.1 Gestion de la faune, cerf de virginie
12. **VARIA OUVERT :**
13. Période de questions
14. Levée de la séance

48-04-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

49-04-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 1^{er} mars 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

50-04-21

5.1 APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 au montant de 99 717,05 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 au montant de 99 717,05 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

51-04-21

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2020 a été présenté aux membres du Conseil.

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que ce Conseil adopte le rapport financier 2020 et le rapport de l'auditeur préparés par Daniel Tétreault, CPA inc. et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

52-04-21

5.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Le maire fait la lecture du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020, démontrant un surplus budgétaire pour 2020 de 281 429,00\$.

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport.

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport du maire et de le publier sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

53-04-21

5.4 DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2020

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année

2020, présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020 et de le publier sur le site web de la municipalité.

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mars.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 avril 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 a été remis aux élus pour information.

54-04-21

8.2 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

Considérant que la municipalité a fait parvenir une demande de prix à cinq (5) compagnies pour des travaux de scellement de fissures d'asphalte.

Considérant que trois (3) compagnies ont répondu à cette demande.

| | Option 1 (entre 5 000 et 10 000 m.l.) | Option 2 (entre 10 000 et 15 000 m.l.) |
|--------------------------------|--|---|
| Permaroute inc. | 1,42\$ m.l. | 1,40\$ m.l. |
| Environnement Routier NRJ inc. | 1,48\$ m.l. | 1,46\$ m.l. |
| Cimota inc. | 1,68\$ m.l. | 1,63\$ m.l. |

Considérant que l'offre présentée par Permaroute inc. est la plus basse soumission conforme.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

De retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme soit, « Permaroute inc. » pour le scellement de fissures d'asphalte selon l'option 2 au coût de 1,40\$ le mètre linéaire plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

55-04-21

8.3 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a fait parvenir une demande de prix à six (6) compagnies pour des travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de la municipalité.

Considérant que trois (3) compagnies ont répondu à cette demande.

| | |
|---|----------------------------|
| - Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée | 13 797,00\$ taxes incluses |
| - Asphalte Expert | 11 899,91\$ taxes incluses |

- Danis Construction inc. 14 900,76\$ taxes incluses

Considérant que la soumission présentée par « Asphalte Expert » est la plus basse soumission conforme.

En conséquence
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil octroie au montant de 11 899,91 \$, en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée au devis, le contrat relatif aux travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de la municipalité à la compagnie « Asphalte Expert » qui devra effectuer les travaux conformément au devis et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

56-04-21

8.4 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a fait parvenir une demande de prix à trois (3) compagnies pour des travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que trois (3) compagnies ont répondu à cette demande.

- Marquage et Traçage du Québec inc. 7 902,92\$ taxes incluses
- Lignes Maska 8 024,11\$ taxes incluses
- Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc. 8 057,84\$ taxes incluses

Considérant que la soumission présentée par « Marquage et Traçage du Québec inc. » est la plus basse soumission conforme;

En conséquence
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil octroie au montant de 7 902,92 \$, en tenant compte de la quantité de chaussée approximative mentionnée au devis, le contrat relatif aux travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité à la compagnie « Marquage et Traçage du Québec inc. » qui devra effectuer les travaux conformément au devis et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

57-04-21

8.5 MANDAT POUR L'ARPENTAGE DU RANG SAINT-YVES

Considérant la problématique d'écoulement des eaux du rang Saint-Yves qui nécessitera des travaux de drainage.

Considérant que pour ce faire, un relevé topographique doit être réalisé en amont afin de bien concevoir les plans et devis requis pour ces travaux.

Considérant l'offre de services reçue de ARP services techniques inc. pour la réalisation de ce mandat, pour un montant de 8 500\$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De retenir les services de « ARP Services techniques inc. » pour effectuer le relevé topographique au montant de 8 500\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.6 MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU RANG SAINT-YVES

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

58-04-21

8.7 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DANS TOUS LES RANGS

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire réaliser des travaux de débroussaillage à l'aide de faucheuses télescopiques dans tous les rangs.

Considérant l'offre de service transmise par ML Entreprise au taux horaire de 105\$.

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage de tous les rangs de la municipalité à l'aide de faucheuses télescopiques à la compagnie « ML Entreprise » au taux horaire de 105\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32001-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique dix (10) permis ont été émis pour la période de mars 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

59-04-21

10.1 PROCLAMATION « SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS »

La "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" se tiendra du 18 au 24 avril 2021.

Considérant que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 800 personnes en attente d'une transplantation au Québec.

Considérant qu'il est essentiel que chaque citoyen soit sensibilisé à cette importante cause.

Considérant que l'engagement des municipalités dans la promotion du don d'organes et de tissus contribue à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation des citoyens.

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu que le conseil proclame la semaine du 18 au 24 avril 2021, « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » et invite les citoyens de Saint-Aimé à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

60-04-21

10.2 PROCLAMATION DE LA « SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2021 »

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif.

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021.

Considérant que faire connaître les *7 astuces pour se recharger* contribue à la santé mentale de la population de tout âge.

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des *7 astuces*, « ressentir c'est recevoir un message ».

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la

société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population.

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu que la Municipalité de Saint-Aimé, proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « Ressentir c'est recevoir un message ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

61-04-21

10.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2021 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Considérant que la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement pour déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire déterminer les modalités d'affichage de ses avis publics;

Considérant que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2021;

Considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

Considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la directrice;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle appuyé par Julie L'Homme et résolu unanimement, que le règlement 382-2021 portant sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Aimé soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – APPLICATION

Le présent règlement s'applique à tous les avis publics devant être publiés en vertu de toute loi ou tout règlement régissant la Municipalité de Saint-Aimé.

ARTICLE 3 – AVIS PUBLIC

L'avis public doit être rédigé en français, l'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances.

L'original de tout avis public est accompagné d'un certificat de publication signé par la personne qui l'a publié. L'original de cet avis et le certificat de publication qui l'accompagne sont conservés aux archives de la Municipalité.

ARTICLE 4 – PUBLICATION

Tous les avis publics de la Municipalité visés par l'article 2 sont publiés sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Aimé et affichés au bureau de la municipalité.

ARTICLE 5 – APPELS D'OFFRES

En vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec*, les demandes de soumissions publiques sont publiées par l'entremise d'une annonce dans un journal, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement a préséance sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Le présent règlement ne peut pas être abrogé, mais il peut être modifié.

Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

62-04-21

10.4 PROGRAMME DES SCIENCES HUMAINES DU CÉGEP DE SOREL-TRACY, COLLOQUE VIRTUEL

Le Conseil prend connaissance de la demande pour une commandite pour le colloque virtuel organisé par le programme des sciences humaines du Cégep de Sorel-Tracy.

En conséquence,
Il est proposé par Martin Berger
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accorde une aide financière d'un montant de 100\$ pour le colloque virtuel des sciences humaines. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Déclaration d'intérêt : Les membres du Conseil sont informés que Monsieur le Conseiller Patrick Godin, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

63-04-21

10.5 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉS

Considérant qu'une demande de soumission pour la vente de biens municipaux usagés a été publiée dans le bulletin municipal du mois de mars 2021;

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission pour le lot #1;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

Patrick Godin 2 000 \$

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune offre pour le lot numéro # 2 de ses citoyens.

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de Chronofort inc. au montant de 300\$.

Considérant que le plus offrant pour chaque item est :

| | | |
|---------|-----------------|--------|
| Lot # 1 | Patrick Godin | 2000\$ |
| Lot # 2 | Chronofort inc. | 300\$ |

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte de vendre les biens portant les numéros de lots 1 et 2 au plus offrant, tel qu'illustré dans le tableau précédent.

Que chaque item est vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*Excluant Monsieur Patrick Godin qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

64-04-21 **10.6 ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LEFEBVRE – DEMANDE DE COMMANDITE – GALAS « COUPS DE CŒUR 2020-2021 » (cc)**

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 100 \$ pour les Galas Coups de cœur qui auront lieu en avril prochain.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

65-04-21 **10.7 TRAVAUX DE PAVÉ UNI – BORNE ÉLECTRIQUE**

Considérant la soumission de « Les entretiens de pavé-uni Sylvain » reçue le 16 mars 2021 au montant de 1 440,00\$ plus les taxes applicables.

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De retenir les services de « Les entretiens de pavé-uni Sylvain » afin d'effectuer le pavé-uni à la base de la borne électrique au montant de 1 440,00\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-39000-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

66-04-21 **10.8 BIBLIOTHÈQUE – NOMINATION DE MME MANON BUJOLD**

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre de démission de madame Suzanne Lalande en tant que responsable de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville, et ce, dès le 14 mai 2021.

Considérant le départ de madame Suzanne Lalande en tant que responsable de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville.

Considérant que madame Manon Bujold est intéressée à occuper le poste de responsable de la Bibliothèque.

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

De nommer madame Manon Bujold en tant que responsable de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville et auprès du Réseau Biblio Montérégie. Nous tenons à remercier Mme Lalande pour toutes ces années en tant que responsable de la Bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

67-04-21 **10.9 GARAGE MUNICIPAL – DRAIN DE FONDATION ET TERRASSEMENT**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour ajouter un drain de fondation autour du garage, installer un puisard et pour refaire une partie de la fondation devant le garage municipal.

Considérant les prix reçus.

En conséquence

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroie à la compagnie « Danis Construction inc. », le contrat pour ajouter un drain de fondation autour du garage, installer un puisard et pour refaire une partie de la fondation devant le garage municipal au montant de 12 510,00\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

68-04-21

10.10 ASPHALTAGE DU CENTRE DE SERVICES

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour effectuer l'asphaltage du Centre de services.

Considérant les prix reçus.

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'asphaltage du Centre de services au montant de 14 400,00\$ plus les taxes applicables à la compagnie « Danis Construction inc. » et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.11 PROGRAMME DE FERTILISATION DU GAZON – 285, RUE BONSECOURS

Le Conseil ne donne pas suite à ce renouvellement.

10.12 CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil ne donne pas suite à cette campagne d'affichage.

69-04-21

10.13 MOBILIER D'APPOINT POUR TÉLÉPHONE – SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

De retenir les services d'Atelier Jean-Pierre Dufault pour la confection d'un mobilier d'appoint pour le téléphone de la salle communautaire au montant de 360,00\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

70-04-21

10.14 PIGEONNIER – BUREAU DE LA RÉCEPTION

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

De retenir les services d'Atelier Jean-Pierre Dufault pour la confection d'un pigeonnier pour le bureau de la réception au montant de 200,00\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

71-04-21

10.15 AUTORISATION D'ACHAT – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Considérant que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat des divers équipements prévus dans la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

72-04-21

11.1 GESTION DE LA FAUNE, CERF DE VIRGINIE

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

Considérant que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Considérant qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

Considérant que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

Considérant que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Considérant qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

Considérant que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Considérant que le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

Il est proposé à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Aimé appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux

particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

73-04-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h58.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

20/04/2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 20 avril 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres du Conseil ont dûment été convoqués selon les dispositions du *Code municipal*.

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

74-04-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle appuyé par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Ratifier le contrat pour des travaux d'abattage du rang Thiersant
3. Asphaltage garage municipal (cc)
4. Appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver
5. Période de questions
6. Levée de la séance

75-04-21

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et

ce, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

76-04-21

2. RATIFIER LE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE DU RANG THIERSANT

Considérant que le contrat pour l'abattage des arbres du rang Thiersant a été octroyé à Services d'Arbres de La Sablonnière par la résolution no 25-02-21.

Considérant qu'une dizaine d'heures sont requises pour terminer le travail aux mêmes conditions qu'identifiées dans la soumission.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

De ratifier l'ajout d'une dizaine d'heures au contrat pour l'abattage des arbres du rang Thiersant à Services d'Arbres de La Sablonnière. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

77-04-21

3. ASPHALTAGE GARAGE MUNICIPAL

Considérant le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Aimé.

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour effectuer la fondation et l'asphaltage du garage municipal.

Considérant les prix reçus.

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour effectuer la fondation et l'asphaltage du garage municipal au montant de 37 800\$ plus les taxes applicables à la compagnie « Danis Construction inc. » et que cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

78-04-21

4. APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé demande des soumissions relativement à l'entretien des chemins d'hiver pour une durée de 1 an, 3 ans ou 5 ans avec options de renouvellement.

Que ce Conseil autorise la publication d'un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

79-04-21

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h42.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

03/05/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 3 mai 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

80-05-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Julie L'Homme, appuyée par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 8.2 Déneigement saison 2020-2021 – Autorisation du paiement de la retenue de 10%
- 8.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour une étude géotechnique du rang Saint-Yves
- 8.4 Octroi du contrat pour des travaux reliés au ponceau près du 1401 Bord de l'Eau
- 8.5 Épandage d'abat-poussière
- 9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Création et mise sur pied d'un comité en lien avec la Politique des Aînés
- 10.2 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 10.3 Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif
- 10.4 Répartition uniformisée des pertes d'eau – RARC
- 10.5 Recensement de la population de 2021
- 10.6 Budget supplémentaire pour le camp de jour 2021
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
- 11.1 Résolution d'appui de la Ville de Sorel-Tracy – mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 12.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 374-2020
- 12.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

81-05-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

82-05-21

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 6 avril 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 83-05-21 **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021**
- Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 20 avril 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.
- Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu
- D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- Aucune question reçue.
- 84-05-21 **5.1 APPROBATION DES COMPTES**
- Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 au montant de 73 141,90 \$.
- Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.
- Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
- Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 au montant de 73 414,90 \$.
- La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 6.1 RAPPORT DU MAIRE**
- Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'avril.
- 6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS**
- Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.
- 7. CORRESPONDANCE**
- Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 3 mai 2021).
- 8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
- Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 a été remis aux élus pour information.
- 85-05-21 **8.2 DÉNEIGEMENT SAISON 2020-2021 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE DE 10%**
- Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de la retenue de 10% au montant de 8 410,42 \$ (incluant les taxes applicables) à la Ferme GAD Brouillard inc. relatif au déneigement pour la saison 2020-2021. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

86-05-21

8.3 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU RANG SAINT-YVES

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé souhaite réaliser des travaux de réfection du rang Saint-Yves.

Considérant qu'afin de procéder à la conception et à la détermination des travaux à exécuter, il est requis d'obtenir de l'information sur les sols en place.

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour effectuer l'étude géotechnique.

Considérant la réception de deux (2) soumissions.

Considérant la recommandation de notre ingénieur

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme « Les Laboratoires de la Montérégie inc. » au montant de 12 600\$ plus taxes pour la réalisation de l'étude géotechnique du rang Saint-Yves et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

87-05-21

8.4 OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX RELIÉS AU PONCEAU PRÈS DU 1401 BORD DE L'EAU

Considérant que des travaux doivent être réalisés sur un ponceau près du 1401, rang Bord de l'Eau, afin d'y ajouter une section de ponceau de chaque côté de la route et d'y replacer 3 sections.

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter de la pierre afin de stabiliser les talus.

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a demandé des prix à trois (3) entreprises pour effectuer ces travaux.

Considérant les prix reçus.

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroie à la compagnie « Groupe Horizon », le contrat pour ajouter deux sections de ponceau, replacer trois sections et ajouter de la pierre afin de stabiliser les talus au montant de 8 051,18\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

88-05-21

8.5 ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Considérant la soumission de « Les Entreprises Bourget inc. » datée du 12 avril 2021 au montant de 1 497,50 \$ plus les taxes applicables.

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'épandage d'abat-poussière sur une section du chemin des Brouillard et du rang Thiersant à « Les entreprises Bourget inc. », au montant de 1 497,50\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique quatre (4) permis ont été émis pour la période d'avril 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

89-05-21

10.1 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DES AÎNÉS

Considérant qu'il y a lieu de constituer un comité local en vue d'être une municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant que ce comité élaborera une politique municipale des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA.

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

D'autoriser la création d'un comité local en vue d'élaborer la politique municipale des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA et que les membres du comité soient : Manon Bujold et Pierrette Bélisle, Denis Benoît, maire Martin Berger, conseiller, Chantal Girard, agente de développement en loisirs et de la directrice générale Karine Lussier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

90-05-21

10.2 AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;

- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

91-05-21

10.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF

Considérant qu'à la suite de l'adoption en février dernier par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du plan de transport régional, la MRC a présenté un projet d'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif à sa séance du 21 avril 2021.

Considérant que ce projet d'entente a été transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Considérant que la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente.

Considérant qu'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements (pour le travail, des fins personnelles, la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc.) et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités.

Considérant qu'il est donc dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Aimé et de ses citoyens de souscrire à cette entente pour le service de transport collectif régional et interrégional.

Il est adopté à l'unanimité
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour le service de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis par la MRC à la suite de sa séance du 21 avril 2021.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

92-05-21

10.4 RÉPARTITION UNIFORMISÉE DES PERTES D'EAU – RARC

Considérant la réception du tableau de répartition uniformisée des pertes d'eau 2020;

Considérant qu'une perte d'eau est présente d'année en année;

Considérant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que des actions doivent être mises en place afin d'éviter des pertes d'eau;

Considérant l'impact financier de cette répartition uniformisée des pertes d'eau pour chaque municipalité membre de la RARC;

Considérant que selon cette répartition, une municipalité a avantage à avoir des pertes d'eau;

Considérant que la perte d'eau de la RARC devrait être répartie entre les municipalités de façon équitable;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé demande à la RARC de modifier le calcul de répartition des pertes d'eau entre les municipalités de façon équitable;

Que cette résolution soit transmise à chaque municipalité membre de la RARC et à chaque élu siégeant sur le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

93-05-21

10.5 RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.qc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

94-05-21

10.6 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CAMP DE JOUR 2021

Considérant que des mesures sanitaires prescrites par la CNESST doivent être respectées.

Considérant que du matériel doit être acquis afin de respecter lesdites mesures.

Considérant que les municipalités ont reçu l'an passé une aide financière Covid-19 pour ainsi faire face aux dépenses reliées à la pandémie.

Considérant que le Comité des Loisirs a déposé un budget révisé pour la tenue du camp de jour.

En conséquence

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé s'engage à défrayer les coûts supplémentaires pour la tenue du camp de jour estimés à 7 000 \$ à parts égales avec la municipalité du Village de Massueville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

95-05-21

11.1 RÉOLUTION D'APPUI DE LA VILLE DE SOREL-TRACY – MOBILISATION DES MUNICIPALITÉS POUR UNE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'appui de la Ville de Sorel-Tracy concernant la mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.

Après discussion sur le sujet et considérant que le Conseil municipal de Saint-Aimé partage les motifs invoqués dans la résolution numéro 2021-04-199 de la Ville de Sorel-Tracy.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé appuie la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. VARIA OUVERT

12.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 374-2020

Le conseiller Sylvain Boisselle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 374-2020-01 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 374-2020 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 374-2020-01 est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

96-05-21

12.2 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société.

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est unanimement résolu

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

97-05-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h49.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

07/06/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 7 juin 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Sont absents : Martin Berger, conseiller
Patrick Godin, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

98-06-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle, appuyé par Julie L'Homme et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Adoption du règlement numéro 374-2020-01 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 374-2020
- 10.2 Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre « La nature du Saint-Laurent »
- 10.3 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
- 10.4 Mâts de drapeau – Ajout de chariots pivotants avec drisse interne
- 10.5 Appareil de lecture des compteurs d'eau
- 10.6 Protocole d'entente intermunicipale relatif à la fourniture de services de prévention
- 10.7 Fonds régions et ruralité (FRR) – Enseignes de bienvenue
- 10.8 Renouvellement de la cotisation de Loisir et Sport Montérégie
- 10.9 Opération Nez rouge Sorel-Tracy – 32^e édition
- 10.10 Avis relatif au projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel
- 10.11 Construction du centre de services – Décompte progressif n° 8
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
- 11.1 Résolution d'appui – Désignation de Réserve mondiale de la Biosphère du Lac Saint-Pierre
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 12.1 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

99-06-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

100-06-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 3 mai 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

101-06-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 au montant de 103 322,58 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 au montant de 103 322,58 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mai.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 7 juin 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 a été remis aux élus pour information.

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique six (6) permis ont été émis pour la période de mai 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

102-06-21

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2020-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 374-2020

Attendu que la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 374-2020;

Attendu l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu :

Par le présent règlement portant le numéro 374-2020-01, Qu'il soit statué et ordonné:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 374-2020 est modifié en ajoutant, après l'article 11.7.3 la mesure 11.8 suivante :

« Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec »

11.8.1 Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

11.8.2 À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière

| | |
|------------------------|-------------|
| Avis de motion : | 3 mai 2021 |
| Dépôt du projet | 3 mai 2021 |
| Adoption : | 7 juin 2021 |
| Publication : | 8 juin 2021 |
| Transmission au MAMH : | 8 juin 2021 |

103-06-21

10.2 DEMANDE DE PARRAINAGE DU BIOPHARE POUR L'ACTIVITÉ PORTANT LE TITRE « LA NATURE DU SAINT-LAURENT »

Considérant que le Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative portant le titre de « La nature du Saint-Laurent »;

Considérant que le projet « La nature du Saint-Laurent » permettra à un grand nombre d'élèves de la Commission scolaire de Sorel-Tracy de participer à une activité qui leur permettra de mieux connaître le milieu dans lequel ils vivent;

Considérant que huit (8) enfants de Saint-Aimé verront ainsi leurs peintures

exposées sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De verser un montant de 80\$ à Biophare dans le cadre du projet connu sous le nom « La nature du Saint-Laurent » en parrainant huit (8) enfants de la Municipalité à raison de 10\$ chacun. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

104-06-21

10.3 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT

Considérant que la déclaration d'engagement : Unis pour le climat (ci-après la déclaration) rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

Considérant que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration, laquelle se lit comme suit :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élues et élus, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat et qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

105-06-21 **10.4 MÂTS DE DRAPEAU – AJOUT DE CHARIOTS PIVOTANTS AVEC DRISSE INTERNE**

Considérant que les mâts de drapeau ne permettent pas de mettre les drapeaux en berne lorsque requis;

Considérant qu'un système de chariot pivotant avec drisse interne est requis pour effectuer la mise en berne des drapeaux;

Considérant la soumission de « Tecnima VL » datée du 15 avril 2021 au montant de 1 194,50\$ plus les taxes applicables.

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour installer deux (2) chariots pivotants avec drisse interne à « Tecnima VL » au montant de 1 194.50\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

106-06-21 **10.5 APPAREIL DE LECTURE DES COMPTEURS D'EAU**

Considérant la soumission de « Compteurs d'eau du Québec » datée du 6 mai 2021 au montant de 855\$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'accepter la soumission de « Compteurs d'eau du Québec » datée du 6 mai 2021 au montant de 855\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

107-06-21 **10.6 PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DE PRÉVENTION**

Considérant qu'une entente doit être signée entre la Municipalité de Saint-Aimé et la Ville de Sorel-Tracy relativement à la fourniture de services de prévention;

Considérant que cette entente vise la Ville de Sorel-Tracy à fournir des services de prévention des incendies à la Municipalité de Saint-Aimé;

Considérant le contenu de l'entente relative à la fourniture de services de prévention.

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé :

- ✓ approuve l'entente relative à la fourniture de services de prévention;
- ✓ autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

108-06-21 **10.7 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – ENSEIGNES DE BIENVENUE**

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'installer des enseignes de bienvenue.

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que la municipalité dépose la demande d'aide financière afin d'utiliser la subvention totale disponible pour la municipalité, soit un montant de 17 288\$.

D'autoriser madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter la demande de financement dans le cadre du Fonds régions et ruralité.

De désigner également madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de signataire pour cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

109-06-21 **10.8 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que ce Conseil renouvelle conjointement avec la municipalité du Village de Massueville l'adhésion 2021-2022 de Loisir et Sport Montérégie au coût de 84,65 \$ plus les taxes applicables et nomme madame Chantal Girard représentante de la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou pour toute autre assemblée générale spéciale qui pourrait avoir lieu durant la période d'affiliation 2021-2022. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

110-06-21 **10.9 OPÉRATION NEZ ROUGE SOREL-TRACY – 32^E ÉDITION**

Il est proposé Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil autorise un montant de 150 \$ à Opération Nez rouge Sorel-Tracy dans le cadre de son 32^e anniversaire.

Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

111-06-21 **10.10 AVIS RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents relatifs au projet de règlement numéro 35-21 de la MRC de Pierre-De Saurel ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement de la MRC afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

Les membres du Conseil prennent également connaissance du document indiquant la nature des modifications que la Municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que la résolution numéro 2021-05-143 de la MRC de Pierre-De Saurel demande aux municipalités de transmettre leur avis relativement au projet de règlement numéro 35-21 dans les 20 jours suivant la transmission des documents;

Après discussion sur le sujet.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé demande à la MRC de Pierre-De

Saurel de modifier l'aire de protection du périmètre d'urbanisation à 900 mètres, car la distance actuelle ajoute des contraintes importantes aux agriculteurs de la municipalité ainsi qu'à certains agriculteurs de municipalités voisines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

112-06-21

10.11 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 8

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 8 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés jusqu'au 31 mai 2021, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher;

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 8 des travaux de construction du Centre de services au montant de 15 643,94\$ \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

113-06-21

11.1 RÉSOLUTION D'APPUI – DÉSIGNATION DE RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DU LAC SAINT-PIERRE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'appui du Comité ZIP du lac Saint-Pierre du 4 mai 2021, sollicitant l'appui de la Municipalité dans ses démarches afin de conserver le statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO;

Considérant que la conservation de ce statut requiert un examen périodique indiquant les différentes actions en développement durable ayant eu lieu au cours des dix (10) dernières années sur son territoire;

Après discussion sur le sujet et considérant que le Conseil municipal de Saint-Aimé partage les motifs invoqués dans la demande d'appui.

En conséquence,

Il est adopté à l'unanimité

Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé :

- appuie le Comité ZIP du lac Saint-Pierre dans ses démarches afin de conserver son statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO pour les 10 prochaines années;
- que la municipalité de Saint-Aimé s'engage à collaborer à la collecte des informations des projets et activités réalisés sur le territoire de la municipalité depuis les 10 dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. VARIA OUVERT

114-06-21

12.1 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est adopté à l'unanimité
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

Que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

115-06-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h50.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

05/07/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 5 juillet 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2 Remplacement de ponceaux – rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau – Décompte progressif n° 3 (cc)
 - 8.3 Réfection de la chaussée des rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau – Décompte progressif n° 2 (cc)
 - 8.4 Réfection du rang Saint-Thomas – Décompte progressif n° 2 (cc)
 - 8.5 Octroi du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver (cc)
9. **SERVICE D'URBANISME**
 - 9.1 Rapport des permis
 - 9.2 Dérogation mineure – dossier numéro DM-2021-002, Les Grains Haribec inc. au 919, montée Sainte-Victoire (cc)
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances (cc)
 - 10.2 Modification de la composition du Comité de gestion du parc et de la halle (cc)
 - 10.3 Demande de don – Tour CIBC Charles-Bruneau (cc)
 - 10.4 Demande de commandite – Camping le Québécois inc. (cc)
11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

- 11.1 Ville de Sorel-Tracy – Mobilisation de la communauté économique régionale face à l'annonce de la fermeture et du départ imminent d'Alstom de Sorel-Tracy (cc)
12. **VARIA OUVERT :**
13. Période de questions
14. Levée de la séance
-

116-07-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

117-07-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 juin 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

Madame Tania Pelletier : Demande s'il serait possible d'installer des jeux d'eau et des jeux pour enfants de 0-3 ans.

118-07-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021 au montant de 177 320,08 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021 au montant de 177 320,08 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juin.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé au cours du mois de juin 2021.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 5 juillet 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021 a été remis aux élus pour information.

119-07-21

8.2 REMPLACEMENT DE PONCEAUX – RANGS SAINT-CHARLES ET BORD DE L'EAU – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3

Considérant le dépôt du troisième décompte progressif et réception définitive concernant les travaux de remplacement de ponceaux des rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau en date du 24 juin 2021, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

De procéder à la libération de la retenue de garantie de 5% dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux des rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau au montant de 9 936,65\$ taxes incluses à Danis Construction inc. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 55-13600-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

120-07-21

8.3 RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DES RANGS SAINT-CHARLES ET BORD DE L'EAU – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2

Considérant le dépôt du deuxième décompte progressif et réception définitive concernant les travaux de réfection de la chaussée des rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau en date du 24 juin 2021, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

De procéder à la libération de la retenue de garantie de 5% dans le cadre du projet de réfection de la chaussée des rangs Saint-Charles et Bord de l'Eau au montant de 46 076,04\$ taxes incluses à Pavage Drummond inc. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 55-13600-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

121-07-21

8.4 RÉFECTION DU RANG SAINT-THOMAS – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2

Considérant le dépôt du deuxième décompte progressif et réception définitive concernant les travaux de réfection du rang Saint-Thomas en date du 24 juin 2021, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

De procéder à la libération de la retenue de garantie de 5% dans le cadre du projet de réfection du rang Saint-Thomas au montant de 19 724,58\$ taxes incluses à Sintra inc. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 55-13600-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

122-07-21

8.5 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Considérant que la municipalité à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver comprenant 3 options, soit pour une durée d'un an (2021-2022) avec option de renouvellement de deux ans (option 1), pour une durée de 3 ans (2021-2024) avec option de renouvellement de deux ans (option 2) et pour une durée de 5 ans (2021-2026) avec option de renouvellement de deux ans (option3);

Considérant qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres et a soumissionné aux prix suivants :

Option 1 – Ferme G.A.D. Brouillard inc. :

88 303,57 \$ incluant les taxes applicables.

Option – pour 2 ans supplémentaires (saisons 2022-2023 et 2023-2024) :

190 073,50\$ incluant les taxes applicables.

Option 2 – Ferme G.A.D. Brouillard inc. :

278 377,07 \$ incluant les taxes applicables.

Option – pour 2 ans supplémentaires (saisons 2024-2025 et 2025-2026) :

209 573,16\$ incluant les taxes applicables.

Option 3 – Ferme G.A.D. Brouillard inc. :

460 003,93 \$ incluant les taxes applicables.

Option – pour 2 ans supplémentaires (saisons 2026-2027 et 2027-2028) :

203 901,85\$ incluant les taxes applicables.

Considérant que la soumission présentée est conforme;

Considérant que l'option permettant la prolongation du contrat d'entretien d'hiver pour une période additionnelle de deux (2) ans pourra être exercée ultérieurement, par résolution du conseil, si les parties au contrat conviennent d'y donner suite par un commun accord;

Il est adopté à l'unanimité

Et résolu

Que ce Conseil octroie le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver à la Ferme G.A.D. Brouillard inc. pour un montant de 460 003,93\$ taxes incluses, selon l'option 3 – contrat de 5 ans, soit pour les saisons hivernales 2021-2026. Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, les documents requis pour l'octroi du contrat et d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02-33000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique huit (8) permis ont été émis pour la période de juin 2021.

123-07-21

9.2 DÉROGATION MINEURE – DOSSIER NUMÉRO DM-2021-002, LES GRAINS HARIBEC INC. 919, MONTÉE SAINTE-VICTOIRE

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-002 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que le demandeur souhaite ajouter un nouveau silo;

Considérant que le silo empiéterait de 2,54 mètres dans la marge de recul avant;

Considérant que l'article 4.1.1 du règlement no. 237 n'autorise pas les bâtiments accessoires en cour avant;

Considérant que l'article 6.2 du règlement no. 237 exige, dans le cas d'un bâtiment principal situé dans la zone A-1, une marge de recul de 12 mètres vis-à-vis l'emprise de la voie publique;

Considérant que la dérogation mineure consiste à autoriser un bâtiment accessoire à une distance de 9,46 mètres de l'emprise de la voie publique;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 22 juin 2021 et qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant qu'aucun préjudice n'est actuellement créé;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,

Il est résolu à l'unanimité

Que ce Conseil autorise la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-002 visant à autoriser un bâtiment accessoire à une distance de 9,46 mètres de l'emprise de la voie publique, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 217 630, soit au 919, montée Sainte-Victoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

124-07-21

10.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

Que le bureau municipal soit fermé du 15 au 30 juillet inclusivement pour la période des vacances. Cette période de fermeture sera publiée dans le bulletin municipal, édition du mois de juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

125-07-21

10.2 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION DU PARC ET DE LA HALLE

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu

Qu'il soit recommandé de modifier la composition du Comité de gestion du parc et de la Halle considérant que le comité de la Fabrique de Saint-Aimé est dissout;

Que le conseil de Saint-Aimé propose que ce comité soit composé de deux membres nommés par la municipalité de Saint-Aimé, deux membres nommés par la municipalité de Massueville, d'un membre nommé par le comité des Fêtes de la Saint-Jean Baptiste, d'un membre du comité développement touristique et culturel (CDTC), et ce, à condition qu'il ne soit pas un élu, d'un citoyen de Massueville et d'un citoyen de Saint-Aimé;

Que les huit (8) membres de ce comité soient nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

Que le mandat de ce comité soit de gérer les questions afférentes au parc du Carré Royal et à la halle et de faire les propositions pertinentes aux instances appropriées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

126-07-21

10.3 DEMANDE DE DON – TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Considérant qu'une demande de don a été transmise au Conseil par M. Luc Nadeau, citoyen de Saint-Aimé.

Considérant que M. Nadeau participera au Tour CIBC Charles-Bruneau et pédalera le 9 juillet prochain plus de 100 km en une journée afin d'amasser des dons pour les enfants atteints du cancer.

Il est proposé par Martin Berger

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que ce Conseil autorise un don au montant de 100 \$ à la Fondation Charles-Bruneau, conditionnellement à la participation de M. Nadeau au Tour cycliste Charles-Bruneau. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.4 DEMANDE DE COMMANDITE – CAMPING LE QUÉBÉCOIS INC.

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande de commandite.

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

127-07-21

11.1 VILLE DE SOREL-TRACY – MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE FACE À L'ANNONCE DE LA FERMETURE ET DU DÉPART IMMINENT D'ALSTOM DE SOREL-TRACY

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'appui de la Ville de Sorel-Tracy datée du 28 juin 2021;

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy demande au député provincial, M. Jean-Bernard Émond, et aux représentants des organisations économiques de la MRC de Pierre-De Saurel d'être proactifs et faire front commun afin que les représentants des intervenants locaux puissent obtenir une rencontre avec la haute direction d'Alstom et afin d'intervenir pour garder l'usine de bogies et Alstom actifs au 1605, rue de la Marine;

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy sollicite l'appui des acteurs économiques de la région, la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités qui la compose à s'unir avec cette dernière pour dénoncer la situation et travailler à ce qu'Alstom revienne sur sa décision de fermer son usine de Sorel-Tracy;

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy demande qu'une mobilisation régionale soit enclenchée afin que cette activité économique de qualité demeure dans la région;

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est adopté à l'unanimité

Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé appuie la Ville de Sorel-Tracy dans ses démarches afin de dénoncer la situation et travailler à ce qu'Alstom revienne sur sa décision de fermer son usine de Sorel-Tracy et qu'une mobilisation régionale soit enclenchée pour que cette activité économique de qualité demeure dans la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

128-07-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Berger propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h14.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

13/07/2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 13 juillet 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation en vertu des dispositions du Code municipal.

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption de l'ordre du jour
7. Travaux relatifs aux passes à poisson – 1000, Bord de l'Eau
8. Période de questions
9. Levée de la séance

129-07-21

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

130-07-21

2. TRAVAUX RELATIFS AUX PASSES À POISSON – 1000, BORD DE L'EAU

Considérant qu'à la suite des problèmes rencontrés lors de la reconstruction du ponceau et du talus, le ministère de la Sécurité publique a demandé au ministère des Transports de leur fournir des commentaires sur les travaux réalisés à proximité du 1000, rang Bord de l'Eau;

Considérant la réception d'un avis technique du ministère des Transports le 24 septembre 2019 indiquant que les seuils aménagés pour assurer le libre passage des poissons en aval du ponceau sont dysfonctionnels et inefficaces et recommande au ministère de la Sécurité publique de retenir toute contribution financière promise;

Considérant que suite à la réception de cet avis technique, le ministère de la Sécurité publique exige que des travaux soient réalisés afin de rendre conforme les seuils en bois de pruche, et ce, tel qu'indiqué au certificat d'autorisation numéro 7430-16-01-0406702 – 401641269;

Considérant la réception le 14 janvier 2020, d'un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques portant l'objet suivant : « Ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet et de la construction à savoir ne pas avoir construit un passage à poissons efficace en aval du ponceau »;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques demande à la Municipalité « de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement et de transmettre d'ici au 10 février 2020 un plan des mesures correctives qui ont été ou seront mises en œuvre pour se conformer à la Loi » sans quoi le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige qu'un suivi sur l'intégrité physique de l'aménagement soit effectué au printemps suivant les travaux correctifs des passes à poisson;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique demande à ce qu'un ingénieur en géotechnique de la firme EXP soit présent lors de la réalisation des travaux d'excavation dans le talus, lors de la construction du chemin d'accès et du déblai en pied de talus, et ce, en plus de la surveillance générale des travaux devant être assumée par un ingénieur d'EXP;

Considérant les travaux devront répondre aux exigences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, tel qu'indiqué au certificat d'autorisation daté du 17 février 2021;

En conséquence,
Il est unanimement résolu

Que la municipalité accepte l'offre de règlement global proposée par L.A. Hébert et s'engage donc à déboursier un montant de 15 000\$ à L.A. Hébert sous certaines conditions que voici :

- Les travaux devront être effectués avant le 30 septembre 2021;
- Un ingénieur en géotechnique de la firme EXP devra être présent lors de la réalisation des travaux d'excavation dans le talus, lors de la construction du chemin d'accès et du déblai en pied de talus, et ce, en plus de la surveillance générale des travaux devant être assumée par un ingénieur d'EXP, tel qu'exigé par le ministère de la Sécurité publique, et ce, aux frais d'EXP;
- EXP devra s'engager à effectuer le suivi sur l'intégrité physique de l'aménagement au printemps suivant les travaux correctifs, tel qu'exigé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, aux frais d'EXP;
- Les travaux devront faire l'objet de l'approbation de tous les ministères;
- La municipalité versera la somme de 15 000\$ dans les trente (30) jours suivant l'exécution des travaux correctifs;
- Les travaux devront être effectués tels que décrits dans le certificat d'autorisation numéro 7450-16-01-0424801 – 401996015 daté du 17 février 2021;
- Les travaux devront également répondre aux exigences de la Commission de protection du territoire agricole du Québec tels qu'indiqués dans la décision numéro 428914 rendue le 17 février 2021;
- L.A. Hébert s'engage à réaliser les travaux correctifs et assujettir ceux-ci à toute garantie conformément au Code civil du Québec;
- Si des travaux supplémentaires sont exigés par les différents ministères, aucun déboursé supplémentaire ne sera fait par la municipalité;
- La réception définitive de l'ensemble des travaux (incluant les travaux de 2018) devra être émise conformément au contrat initial avant que toute retenue ne soit libérée en faveur de L.A. Hébert;
- L'émission d'une quittance mutuelle complète et finale suivant la réalisation de l'ensemble des obligations des parties devra être signée par les parties relativement, notamment, à toute somme qui pourrait être due en lien avec les travaux réalisés tant en 2018 qu'en 2021;

D'autoriser à cette fin, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents de transaction pour donner effet au présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

131-07-21

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvain Boisselle propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

09/08/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 9 août 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021
 4. Période de questions
 5. Approbation des comptes à payer
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport des délégués aux comités
 7. Correspondance
 8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2 Lampadaires de rue défectueux – Intersection des routes 235 et 239
 9. **SERVICE D'URBANISME**
 - 9.1 Rapport des permis
 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité
 - 10.2 Acquisition de trois enseignes de Bienvenue à la Municipalité
 - 10.3 Garage municipal – Nivelage du terrain
 - 10.4 Cégep de Sorel-Tracy – Bourse aux étudiants de la Municipalité
 - 10.5 Autorisation du versement 2021 – Service de la Sûreté du Québec
 - 10.6 Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu – demande d'autorisation
 - 10.7 Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue – Administration
 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
 12. **VARIA OUVERT :**
 - 12.1 Bandes riveraines
 13. Période de questions
 14. Levée de la séance
-

- 132-08-21 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 133-08-21 **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**
Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 5 juillet 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu
D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 134-08-21 **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021**
Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 13 juillet 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu
D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune personne présente à la séance.
- 135-08-21 **5. APPROBATION DES COMPTES**
Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021 au montant de 137 378,17 \$.
Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021 au montant de 137 378,17 \$.
La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 6.1 RAPPORT DU MAIRE**
Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juillet.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, nous informe qu'il y aura pendaison de crémaillère le 12 septembre prochain afin d'inaugurer les nouveaux locaux.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 9 août 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Aucun rapport n'a été déposé.

136-08-21 8.2 LAMPADAIRES DE RUE DÉFECTUEUX – INTERSECTION DES ROUTES 235 ET 239

Considérant que les lampadaires suivants sont défectueux.

- À l'intersection des routes 235 et 239 – rang Thiersant;
- À l'intersection des routes 235 et 239 – chemin du Pont;

Considérant qu'il y a lieu de les remplacer par un éclairage au DEL.

En conséquence,

Il est proposé par Martin Berger

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

De mandater *Les Entreprises d'Électricité D.A. inc* afin d'effectuer le remplacement des lampadaires défectueux. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-34000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique trois (3) permis ont été émis pour la période de juillet 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

137-08-21 10.1 NOMINATION D'UN ENCHÉRISSEUR POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que le maire, Denis Benoît, représente la Municipalité de Saint-Aimé pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

138-08-21 10.2 ACQUISITION DE TROIS ENSEIGNES DE BIENVENUE À LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

Considérant la soumission d'Enseignes André datée du 7 juin 2021 au montant de 23 790\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

D'octroyer le contrat à Enseignes André pour la fourniture et l'installation de trois (3) enseignes de bienvenue au montant de 23 790\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-07002-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

139-08-21

10.3 GARAGE MUNICIPAL – NIVELAGE DU TERRAIN

Considérant que le terrain doit être égalisé suite aux travaux d'asphaltage;

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

De retenir les services de Provost excavation inc. afin de niveler le terrain au coût approximatif de 1 200\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.4 CÉGEP DE SOREL-TRACY – BOURSE AUX ÉTUDIANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

140-08-21

10.5 AUTORISATION DU VERSEMENT 2021 – SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

D'autoriser le paiement de la somme annuelle payable pour les services de la Sûreté du Québec en un versement unique au montant de 108 553 \$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-21000-441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

141-08-21

10.6 CLUB VTT VAGABOND DU BAS-RICHELIEU – DEMANDE D'AUTORISATION

Considérant la demande du Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu datée du 19 juillet 2021 pour avoir la permission de traverser le rang Saint-Thomas entre les numéros civiques 170 et 200.

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu s'engage à installer la signalisation adéquate sur le sentier.

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu respecte la distance minimale de 100 mètres entre le sentier et une habitation, règle établie par le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports et de la Fédération Québécoise des Clubs Quads.

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

D'autoriser le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu à traverser le rang Saint-Thomas ainsi qu'à installer la signalisation requise sur ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

142-08-21

10.7 LOISIRS FAMILIAUX INTERGÉNÉRATIONNELS – Ô CHALET AIMÉ-MASSUE – ADMINISTRATION

Considérant la résolution numéro 130-07-19 adoptée par le conseil municipal de Saint-Aimé mettant fin au projet de conversion de l'église en salle multifonctionnelle devant les coûts importants reliés au projet de conversion ainsi que les coûts d'opération et d'entretien annuel importants devant être assumés;

Considérant le refus de la municipalité du Village de Massueville de construire en copropriété un bâtiment abritant les services de la bibliothèque et du Chalet sous un même toit;

Considérant que devant ce refus catégorique, la municipalité de Saint-Aimé a débuté les démarches pour la construction du Centre de services sur le terrain du garage municipal;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé s'est engagée à laisser les locaux du 285, rue Bonsecours afin de relocaliser la bibliothèque municipale de Saint-Aimé/Massueville dans ce bâtiment;

Considérant qu'en octobre 2019, la municipalité du Village de Massueville a débuté les démarches pour le projet de construction d'un Chalet des Loisirs sur le terrain voisin de la mairie;

Considérant qu'en mars 2021, suite à l'ouverture des soumissions, la municipalité du Village de Massueville a dû mettre fin au projet tel que présenté devant les coûts de construction élevés;

Considérant que les membres du conseil d'administration des *Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue* ont remis leur démission;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès du *Centre de services scolaire de Sorel-Tracy* afin de s'informer de la faisabilité de mettre en place un service de garde à l'école Christ-Roi géré par le *Centre de services scolaire*;

Considérant que le *Centre de services scolaire de Sorel-Tracy* nous a informé qu'actuellement aucun local n'est disponible pour offrir ce service et que 33 enfants doivent être inscrits à deux (2) services par jour pour qu'un tel service puisse être offert;

Considérant que le maintien d'un service de garde est primordial pour les jeunes familles;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé ne désire pas que les *Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue* soit transféré aux *Loisirs de Saint-Aimé/Massueville* compte tenu que la municipalité du Village de Massueville devait initialement prendre en charge le nouvel emplacement du Chalet et ainsi éviter à Saint-Aimé de payer deux bâtiments;

En conséquence

Il est unanimement résolu

De contacter les parents utilisant le service des *Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue* afin que de nouveaux parents remplacent les membres du conseil d'administration sortant;

Qu'un conseiller de la municipalité de Saint-Aimé ainsi qu'un conseiller du Village de Massueville soient mandatés pour appuyer le conseil d'administration des *Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

12. VARIA OUVERT

12.1 BANDES RIVERAINES

Le Conseil municipal discute d'un moyen pour sensibiliser les producteurs aux bienfaits du respect des bandes riveraines.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

143-08-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Berger propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h44.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

07/09/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 7 septembre 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021
4. Période de questions
- 5.1 Approbation des comptes à payer
- 5.2 États comparatifs sur les revenus et dépenses (cc)
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 8.2 Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant
- 8.3 Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas
- 8.4 Déneigement de la borne d'incendie près du 640, rang Thiersant
- 8.5 Déneigement du 285, rue Bonsecours
- 8.6 Déneigement des infrastructures municipales
- 8.7 Autorisation d'achat de panneaux de signalisation
- 8.8 Octroi du contrat pour le remplacement de ponceaux – rang Saint-Yves
- 8.9 Octroi du mandat de surveillance pour le remplacement de ponceaux – rang Saint-Yves
- 8.10 Travaux de stabilisation des talus et du remplacement du ponceau – Décompte n° 5 et réception définitive des travaux
- 8.11 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Services professionnels de Cain Lamarre, conseillers juridiques inc. –

2022

- 10.2 Nomination du procureur de la poursuite devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy
 - 10.3 Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@
 - 10.4 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 9
 - 10.5 Balises de stationnement – Centre de services
 - 10.6 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020
 - 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
 - 11.1 Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu – Interdiction de vendre des pièces pyrotechniques (Feux d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu – Demande d'appui auprès du Gouvernement fédéral et municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel
 - 12. **VARIA OUVERT :**
 - 13. Période de questions
 - 14. Levée de la séance
-

144-09-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

145-09-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 9 août 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

146-09-21

5.1 APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 août 2021 au montant de 59 700,93 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2021 au montant de 59 700,93 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale, madame Karine Lussier, procède au dépôt des deux (2) états comparatifs sur les revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Aimé depuis le début de l'exercice financier en cours au 31 août 2021 et chacun des élus en a reçu une copie.

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'août.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, rappelle qu'il y aura pendaison de crémaillère le 12 septembre prochain afin d'inaugurer les nouveaux locaux.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 7 septembre 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021 a été remis aux élus pour information.

147-09-21

8.2 DÉNEIGEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE AU COIN DE LA MONTÉE SAINTE-VICTOIRE ET DU RANG THIERSANT

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

De retenir les services de *Ferme Michel Desrosiers inc.* pour la saison hivernale 2021-2022 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

148-09-21

8.3 DÉNEIGEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE AU COIN DE LA MONTÉE SAINTE-VICTOIRE ET DU RANG SAINT-THOMAS

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Martin Berger
Et résolu

De retenir les services de *Ferme G. Forcier et fils inc.* pour la saison hivernale 2021-2022 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

149-09-21

8.4 DÉNEIGEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE PRÈS DU 640, RANG THIERSANT

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu

De retenir les services de *Ferme André Lavallée inc.* pour la saison hivernale 2021-2022 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située près du 640, rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

150-09-21

8.5 DÉNEIGEMENT DU 285, RUE BONSECOURS

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a demandé des prix à cinq (5) entrepreneurs pour le déneigement du 285, rue Bonsecours;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et présentée comme suit :

| | 1 an | 3 ans | | |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2021-2022 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
| Arrosage Cloutier | 350\$ + tx | 375\$ + tx | 375\$ + tx | 375\$ + tx |

Considérant que la soumission présentée est conforme;

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroi le contrat pour le déneigement du 285, rue Bonsecours à *Arrosage Cloutier* pour un montant de 1 125\$ plus les taxes applicables selon un terme de trois (3) ans, soit pour les saisons hivernales 2021-2024, et ce, conditionnellement à ce que la municipalité du Village de Massueville accepte le terme de trois (3) ans. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70120-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

151-09-21

8.6 DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a demandé des prix à quatre (4) entrepreneurs pour le déneigement du stationnement du Centre de services et du garage municipal;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et présentée comme suit :

| | 1 an | 3 ans | | |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2021-2022 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
| Ferme Bro-Grain | 1822,40\$ + tx | 1786.67\$ + tx | 1822.40\$ + tx | 1858.85\$ + tx |

Considérant que la soumission présentée est conforme;

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

Que le Conseil octroi le contrat pour le déneigement du stationnement du Centre de services et du garage municipal à *Ferme Bro-Grain* pour un montant de 5 467,92\$ plus les taxes applicables selon un terme de trois (3) ans, soit pour les saisons hivernales 2021-2024. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33100-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

152-09-21

8.7 AUTORISATION D'ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION

Considérant la soumission reçue de Martech le 26 août 2021

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil de Saint-Aimé autorise l'achat de panneaux de signalisation

pour un montant de 204,94\$ taxes incluses. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-35500-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

153-09-21 **8.8 OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX – RANG SAINT-YVES**

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour des travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Yves par invitation conformément à notre règlement sur la gestion contractuelle.

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, soit *Danis Construction inc.*

Considérant que cette soumission est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant que la municipalité, conformément à l'article 938.3 du Code municipal du Québec, s'est prévalu de son droit de négocier le prix soumis.

Considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 2 septembre 2021.

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

D'octroyer le contrat à *Danis Construction inc.* pour le remplacement de quatre (4) ponceaux au montant de 83 000\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-04017-000 et qu'un montant de 17 139.63\$ soit prise à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

154-09-21 **8.9 OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX – RANG SAINT-YVES**

Considérant l'offre de service professionnel pour les travaux de remplacement de ponceaux de *LD services et consultants* pour la surveillance du chantier au taux horaire de 85\$, et ce, pour environ 36 heures, soit au coût approximatif de 3 000 \$.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

D'octroyer le mandat de surveillance pour les travaux de remplacement de ponceaux à *LD services et consultants* au montant approximatif de 3 000\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

155-09-21 **8.10 TRAVAUX DE STABILISATION DES TALUS ET DU REMPLACEMENT DU PONCEAU – DÉCOMPTE NO 5 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

Considérant le dépôt, en date du 1^{er} septembre 2021, du décompte progressif no 5 et réception définitive des travaux dans le cadre du projet de stabilisation des talus et du remplacement du ponceau, préparé par notre ingénieur, monsieur Karl Lassonde.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est unanimement résolu

De procéder à la libération de la retenue de garantie de 5% dans le cadre du projet de stabilisation des talus et du remplacement du ponceau au montant de 83 571,36\$ taxes incluses à L.A. Hébert. Cette dépense affecte le poste

budgétaire numéro 55-13600-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

156-09-21

8.11 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Attendu que :

- ✓ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- ✓ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu que :

- ✓ La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ✓ La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- ✓ La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ✓ La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ✓ La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ✓ La municipalité atteste par la présente résolution que la programme de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 août 2021 a été remis aux élus

pour information et celui-ci indique huit (8) permis ont été émis pour la période d'août 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

157-09-21 10.1 SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC. – 2022

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Martin Berger
Et résolu

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

158-09-21 10.2 NOMINATION DU PROCUREUR DE LA POURSUITE DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SOREL-TRACY

Considérant la résolution 2021-07-214 de la MRC de Pierre-De Saurel octroyant de gré à gré au cabinet Pierre-Hugues Miller inc., pour une durée de deux ans, le contrat de service professionnel du procureur de la poursuite devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant que l'offre de service pour la représentation devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à la délivrance des constats d'infraction et à leur gestion devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la cour municipale;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy;
- Toutes les vacations devant la cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers des municipalités préalablement à la présentation d'une preuve en cour municipale;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la MRC auprès de la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant que la municipalité est en accord avec les conditions du contrat octroyé par la MRC au cabinet Pierre-Hugues Miller inc. et désire se prévaloir des services de ce dernier;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil :

- mandate le cabinet Pierre-Hugues Miller avocats inc., à titre de procureur de la poursuite devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy, et ce, pour une période de deux (2) ans et selon les modalités financières négociées par la MRC de Pierre-De Saurel en vertu de la résolution 2021-07-214;

- recommande au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner M^e Pierre-Hugues Miller du cabinet Pierre-Hugues Miller avocat inc., et en son absence, M^e Conrad Lord, pour le représenter devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy pour tout constat d'infraction délivré au nom du DPCP en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

159-09-21 **10.3 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE MODULÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB@**

Considérant que la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ vient à échéance le 31 décembre 2021.

Considérant que la nouvelle convention sera d'une période de trois (3) ans et se terminera le 31 décembre 2024.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

D'autoriser le maire monsieur Denis Benoît et madame Karine Lussier directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé, le renouvellement de la convention à intervenir entre la municipalité de Saint-Aimé, la municipalité de Massueville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque Saint-Aimé/Massueville affiliée Simb@.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

160-09-21 **10.4 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 9**

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 9 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés pour la période du 1^{er} juin au 17 août 2021, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 9 des travaux de construction du Centre de services au montant de 7 176,13 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

161-09-21 **10.5 BALISES DE STATIONNEMENT – CENTRE DE SERVICES**

Considérant la soumission reçue de Dévelotech inc. le 12 août 2021

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Martin Berger
Et résolu

Que le Conseil de Saint-Aimé autorise l'achat de balises de stationnement pour un montant de 522\$ taxes incluses. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-35500-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

162-09-21 **10.6 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2020**

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020.

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

Que le conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU – INTERDICTION DE VENDRE DES PIÈCES PYROTECHNIQUES (FEUX D'ARTIFICE) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU – DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le conseil ne donne pas suite à cette demande d'appui.

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

163-09-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h16.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

04/10/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 4 octobre 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2 Lecture des compteurs d'eau
 - 8.3 Fermeture du chemin de la traverse – période de dégel
 - 8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes
 - 8.5 Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes
9. **SERVICE D'URBANISME**
 - 9.1 Rapport des permis
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Adoption du budget de la R.A.R.C.
 - 10.2 Adoption du budget de la RIPI Louis-Aimé-Massue
 - 10.3 Demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de signalisation d'arrêt sur la route 239 (montée Sainte-Victoire) à l'intersection de la route 235 (rang Thiersant)
 - 10.4 Télébec – ligne téléphonique pour le télécopieur
 - 10.5 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 10 et libération partielle de la retenue
 - 10.6 Soumission reçue pour la vente de biens municipaux usagés

11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

12. **VARIA OUVERT :**

12.1 Ô Chalet Aimé Massue Loisirs familiaux intergénérationnels - Suivi

13. Période de questions

14. Levée de la séance

164-10-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

165-10-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 septembre 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

166-10-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021 au montant de 396 593,28 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021 au montant de 396 593,28 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de septembre.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, remercie les membres du conseil qui étaient présents lors de la pendaison de crémaillère de la bibliothèque.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 4 octobre 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021 a été remis aux élus pour information.

167-10-21

8.2 LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que l'inspecteur municipal effectue la lecture des compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé au cours de la dernière semaine du mois d'octobre, soit du 25 au 29 octobre 2021. Un avis sera publié dans le Bulletin municipal, édition du mois d'octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

168-10-21

8.3 FERMETURE DU CHEMIN DE LA TRAVERSE – PÉRIODE DE DÉGEL

Considérant que la municipalité désire préserver l'état actuel du chemin de la Traverse.

Considérant qu'il y a lieu d'installer des jerseys de béton à l'entrée du chemin ainsi qu'à la limite de la municipalité au début de la période de dégel.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De procéder à la fermeture du chemin de la Traverse, et ce, dès le début de la période de dégel et d'en aviser la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

169-10-21

8.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPACE) – REDDITION DE COMPTES

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a

approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Patrick Boisselle, appuyée par Patrick Godin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé approuve les dépenses d'un montant de 87 139,63\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

170-10-21

8.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPAES) – REDDITION DE COMPTES

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Martin Berger, appuyée par Jacques Desrosiers, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé approuve les dépenses d'un montant de 87 139,63\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais

inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, pour un montant subventionné de 50 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique sept (7) permis ont été émis pour la période de septembre 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

171-10-21

10.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA R.A.R.C.

Considérant que selon l'article 603 du *Code municipal*, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remise aux membres du Conseil municipal.

Considérant que le budget a été adopté par les directeurs de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre le 16 septembre 2021.

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé adopte le budget 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au montant de 1 418 128\$. La quote-part de la municipalité pour l'année 2022 est de 19 504 \$ ainsi que 7 453\$ pour le remplacement des membranes à l'usine de Saint-Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

172-10-21

10.2 ADOPTION DU BUDGET DE LA RIPI LOUIS-AIMÉ-MASSUE

Considérant que selon l'article 603 du *Code municipal*, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue a été remise aux membres du Conseil municipal.

Considérant que le budget a été adopté par les directeurs de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue le 20 septembre 2021.

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé, adopte le budget 2022 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue au montant de 259 797 \$. La quote-part générale de la municipalité pour l'année 2022 est de 59 894,10\$ et de 6 810,00\$ pour le véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

173-10-21

10.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE SIGNALISATION D'ARRÊT SUR LA ROUTE 239 (MONTÉE SAINTE-VICTOIRE) À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 235 (RANG THIERSANT)

Considérant que la route 239 (montée Sainte-Victoire) et la route 235 (rang

Thiersant) sont des voies de circulation provinciale sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Considérant que la route 239 est une voie de circulation importante qui relie la route 235 à l'autoroute 30 et qui engendre une circulation accrue de véhicules et plus particulièrement de véhicules lourds;

Considérant que plusieurs accidents mortels et avec blessés graves sont survenus au cours des dernières années à cette intersection;

Considérant que plusieurs autobus scolaires empruntent cette route;

Considérant que la configuration de la route jumelée à l'éblouissement causé par le soleil réduit la visibilité et augmente les risques d'accident;

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

De demander au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux d'arrêt sur la route 239 (montée Sainte-Victoire), à l'intersection de la route 235 (rang Thiersant) afin de sécuriser cette intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

174-10-21

10.4 TÉLÉBEC – LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR LE TÉLÉCOPIEUR

Considérant que le contrat de service Centrex qui a été conclu en décembre 2016 avec Télébec viendra à échéance le 10 décembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit contrat, car une seule ligne téléphonique est conservée pour le télécopieur;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des différentes options proposées par Télébec;

Considérant qu'il y a des frais de migration de 73,50\$ pour transférer vers une ligne régulière;

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé :

- Ne renouvèle pas le contrat de service Centrex tel qu'il est offert actuellement;
- Procède à la migration de la ligne téléphonique vers une ligne régulière;
- Enlève l'inscription annuaire supplémentaire;
- Retire les frais d'accès au réseau;
- Assume les frais de migration de 73,50\$. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-331.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

175-10-21

10.5 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 10 POUR LA LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 10 pour la libération partielle de la retenue concernant les travaux de construction du Centre de services, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher au montant de 89 031,67\$ taxes incluses;

Considérant sa recommandation de paiement;

Considérant que des honoraires professionnels supplémentaires totalisant 4 500\$ ont été acquittés dû à la mauvaise gestion de l'entrepreneur;

En conséquence,

Il est unanimement résolu

De procéder au paiement du décompte n° 10 pour la libération partielle de la retenue pour les travaux de construction du Centre de services au montant de 84 531,67 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Ledit

paiement étant conditionnel à la réception de tout document requis pour libérer le paiement, notamment les quittances finales. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

176-10-21

10.6 SOUMISSION REÇUE POUR LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉS

Considérant qu'une demande de soumission pour la vente des trois (3) tables de conseil a été publiée dans le bulletin municipal du mois de septembre 2021;

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

Berchmans Dubé 3 tables 20\$/ch. = 60 \$

En conséquence,

Il est unanimement résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte l'offre déposée par M. Berchmans Dubé au montant de 60\$;

Les tables sont vendues tel que vues, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale;

D'informer M. Dubé qu'il dispose de dix (10) jours après l'adjudication pour payer et venir récupérer les tables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

12. VARIA OUVERT

177-10-21

12.1 Ô CHALET AIMÉ MASSUE LOISIRS FAMILIAUX INTERGÉNÉRATIONNELS – SUIVI

Considérant la résolution numéro 142-08-21 portant sur l'administration de « Ô Chalet Aimé-Massue Loisirs familiaux intergénérationnels »;

Considérant la réception de la résolution de « Ô Chalet Aimé-Massue Loisirs familiaux intergénérationnels » datée du 16 septembre 2021;

Considérant que cette résolution mentionne qu'une rencontre serait convoquée avec le conseil de la municipalité de Massueville afin de discuter de leur proposition de transférer l'organisme et ses actifs directement à la municipalité de Massueville;

Considérant que l'avenir d'Ô Chalet Aimé-Massue est important pour les membres du conseil municipal de Saint-Aimé;

En conséquence,

Il est unanimement résolu

De demander aux membres du comité Ô Chalet Aimé-Massue un suivi suite à leur rencontre avec les membres du conseil du Village de Massueville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

178-10-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Berger propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h48.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

15/11/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 15 novembre 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 8.3 Projet d'asphaltage de la route 239, de la limite municipale de Saint-Robert jusqu'à la route 235 – Pavage des accotements
9. **SERVICE D'URBANISME**
 - 9.1 Rapport des permis
 - 9.2 Dérogation mineure – Dossier numéro DM-2021-003, Étienne Brouillard au 1030, rang Bord de l'Eau
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Dépôt des rapports portant sur la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats
 - 10.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 10.3 Calendrier 2022 des séances du conseil
 - 10.4 Nomination des membres du conseil sur les différents comités
 - 10.5 Autorisation pour la signature des chèques et des documents
 - 10.6 Rencontre préparatoire – Prévisions budgétaires 2022
 - 10.7 Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

- 10.8 Azimut Diffusion – Demande d’aide financière/Aventure T de l’école Christ-Roi
 - 10.9 Approbation des règles et fonctionnement de la bibliothèque
 - 10.10 Adoption de la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 10.11 Entretien préventif de la génératrice
 - 10.12 Autorisation d’achat d’un défibrillateur cardiaque
 - 10.13 Ratifier l’aide financière pour l’école Christ-Roi – Repas le Porc du Québec
 - 10.14 Ratifier l’octroi du contrat pour le remplacement de la toiture du garage municipal
 - 10.15 Octroi d’un contrat pour une séance de photographie
 - 10.16 Entretien de la végétation des fossés et des cours d’eau verbalisés longeant une route municipale – Demande d’appui
 - 10.17 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**
 - 10.17.1 Parc Carré Royal – Adoption du budget 2022
 - 10.17.2 Bibliothèque – Adoption du budget 2022
 - 10.17.3 Comité des loisirs – Adoption du budget 2022
 - 11. **ANALYSE DES DEMANDES D’APPUI REÇUES**
 - 12. **VARIA OUVERT :**
 - 13. Période de questions
 - 14. Levée de la séance
-

179-11-21

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L’Homme
Appuyée par Martin Berger

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

180-11-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 4 octobre 2021, à l’intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D’approuver le procès-verbal et d’autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Aucune question reçue.

181-11-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021 au montant de 135 862,01\$;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021 au montant de 135 862,01\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'octobre.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 15 novembre 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021 a été remis aux élus pour information.

182-11-21

8.2 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Attendu que :

- ✓ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- ✓ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger

Et résolu que :

- ✓ La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ✓ La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- ✓ La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ✓ La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ✓ La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

183-11-21

8.3 PROJET D'ASPHALTAGE DE LA ROUTE 239, DE LA LIMITE MUNICIPALE DE SAINT-ROBERT JUSQU'À LA ROUTE 235 – PAVAGE DES ACCOTEMENTS

Considérant la planification du ministère des Transports pour des projets de pavage sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que le Ministère a un projet d'asphalter la route 239 de la limite municipale de Saint-Robert jusqu'à la route 235;

Considérant que les critères du ministère des Transports justifiant le pavage des accotements ne sont pas rencontrés pour ces travaux;

Considérant que si la Municipalité souhaite que les accotements soient pavés, elle devra en assumer les coûts;

Considérant que l'estimation fournie par le ministère des Transports pour le pavage des accotements de 1,2 mètre de largeur de chaque côté sur l'ensemble du projet de 5,2 km est de 175 000\$;

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Julie L'Homme

Il est résolu

Que le Conseil n'accepte pas de participer financièrement au pavage des accotements des deux côtés de la route 239.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique qu'un (1) permis a été émis pour la période d'octobre 2021.

184-11-21

9.2 DÉROGATION MINEURE – DOSSIER NUMÉRO DM-2021-003, ÉTIENNE BROUILLARD AU 1030, RANG BORD DE L'EAU

Considérant qu'une demande de dérogation mineure DM-2021-003 pour la propriété sise au 1030, rang Bord de l'Eau a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que le demandeur désire construire un garage/hangar d'une superficie de 1 200 pieds²;

Considérant que selon l'article 4.3.1.d) du règlement de zonage numéro 237, la superficie maximale permise pour un garage est de 900 pieds²;

Considérant que selon l'article 4.3.1.g) du règlement de zonage numéro 237, le pourcentage d'occupation au sol maximale permise pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 10% de la superficie du terrain;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 9 novembre 2021 et qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'autoriser la demande sous condition de respecter la superficie maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires qui correspond à 10% de la superficie du terrain;

En conséquence,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce Conseil autorise la demande de dérogation mineure DM-2021-003, portant sur la construction d'un garage de 1200 pieds² seulement si la superficie maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires qui correspond à 10% de la superficie du terrain est respectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

10.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PORTANT SUR LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS

En conformité avec l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la trésorière doit déposer devant le conseil la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 ou la déclaration transmise en vertu de l'article 513.1.0.1.

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu tous les rapports portant sur la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats, et ce, tel que requis par la Loi.

10.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En conformité avec les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), tout membre du Conseil d'une municipalité doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

185-11-21

10.3 CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2022**, qui se tiendront aux dates mentionnées ci-dessous et qui débiteront à 19h30 :

| | |
|------------|---------------------|
| 17 janvier | 4 juillet |
| 7 février | 15 août |
| 7 mars | 6 septembre (mardi) |
| 4 avril | 3 octobre |
| 2 mai | 7 novembre |
| 6 juin | 5 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

186-11-21

10.4 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS (CC)

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que les membres du Conseil désignés dans chacun des comités soient les suivants pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023 :

MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller Sylvain Boisselle est nommé **maire suppléant** pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

COMITÉ DES LOISIRS SAINT-AIMÉ/MASSUEVILLE

Les conseillers Jacques Desrosiers et Patrick Godin sont nommés délégués et représentants de la municipalité au comité des **Loisirs Saint-Aimé/Massueville** pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023. Le conseiller Patrick Boisselle est nommé substitut.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-AIMÉ/MASSUEVILLE

Le conseiller Patrick Godin est nommé délégué et représentant de la municipalité au comité de la **Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville** et au Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc. pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ-MASSUE

Monsieur le maire Denis Benoît et messieurs les conseillers Patrick Boisselle et Jacques Desrosiers sont nommés au conseil de la **Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue** pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023. Le conseiller Sylvain Boisselle est nommé substitut.

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Monsieur le maire Denis Benoît et madame la conseillère Julie L'Homme sont nommés directeurs au conseil de la **Régie d'Aqueduc Richelieu Centre** pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPALE

Le conseiller Sylvain Boisselle est nommé délégué et représentant de la municipalité au **Comité de la Sécurité civile municipale** pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller Jacques Desrosiers et le conseiller Patrick Boisselle sont nommés représentants de la municipalité au **Comité consultatif d'urbanisme** pour une période de 2 ans

Il est aussi résolu

De nommer pour une période de 2 ans :

- Monsieur Claude Desrosiers, résidant au 238, rang Thiersant
- Monsieur Claude Brouillard, résidant au 263, rang Saint-Charles
- Monsieur Luc Blanchard, résidant au 550, rang Saint-Yves

COMITÉ DE GESTION DE LA HALLE ET DES PARCS

Monsieur le maire Denis Benoît, madame la conseillère Julie L'Homme et madame Nicole Grenier sont nommés représentants de la municipalité de Saint-Aimé au **Comité de gestion de la halle et des parcs** pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL (CDTC)

La conseillère madame Julie L'Homme est nommée déléguée et représentante de la municipalité de Saint-Aimé au **Comité de développement touristique et culturel** pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle est nommé substitut à monsieur le maire Denis Benoît pour assister à toutes les réunions ou toutes activités pour représenter la municipalité de Saint-Aimé à la MRC de Pierre-De Saurel pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

SÛRETÉ DU QUÉBEC – MISE À JOUR DU PROGRAMME PARRAINAGE

Monsieur le conseiller Martin Berger est nommé délégué pour le programme *Parrainage* à la Sûreté du Québec pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC)

Madame la conseillère Julie L'Homme est proposée pour représenter la municipalité au Comité régional culturel.

COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CRDS)

Monsieur le conseiller Martin Berger est proposé pour représenter la municipalité au Comité régional de développement social pour la fin de l'année 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

187-11-21

10.5 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS

Considérant que monsieur Sylvain Boisselle occupe maintenant le poste de maire suppléant;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux.

Il est proposé Martin Berger

Appuyé par Jacques Desrosiers

Il est résolu

De nommer monsieur Denis Benoît, maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karine Lussier, et monsieur Sylvain Boisselle signataires pour le compte de la municipalité de Saint-Aimé;

Que le maire monsieur Denis Benoît ou en son absence, monsieur Sylvain Boisselle soient autorisés, conjointement avec la directrice générale madame Karine Lussier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements et les contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.6 RENCONTRE PRÉPARATOIRE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Les membres du conseil retiennent la date du lundi 29 novembre 2021 à 19h30 pour la rencontre de préparation des prévisions budgétaires 2022, lesquelles seront adoptées le **9 décembre 2021**.

188-11-21

10.7 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

Que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement. Cette période de fermeture sera publiée dans le bulletin municipal, édition du mois de décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 189-11-21 **10.8 AZIMUT DIFFUSION – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE/AVENTURE T DE L’ÉCOLE CHRIST-ROI**
- Il est proposé par Julie L’Homme
Appuyée par Martin Berger
Et résolu
- De verser à Azimut Diffusion un montant de 190\$ afin de défrayer le coût des ateliers préparatoires offert par un animateur professionnel aux élèves de l’école Christ-Roi à l’édition 2021-2022 de l’Aventure T. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-972.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 190-11-21 **10.9 APPROBATION DES RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AIMÉ/MASSUEVILLE**
- Considérant que les membres du Conseil ont reçu une copie des règles et fonctionnement de la Bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville;
- Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance desdites règles.
- En conséquence,
Il est proposé par Julie L’Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu
- Que ce Conseil approuve les nouvelles règles et fonctionnement de la Bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville tel que déposé.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 191-11-21 **10.10 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**
- Considérant l’adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026;
- Considérant qu’une procédure de vérification périodique de l’efficacité des actions mises en œuvre et du degré d’atteinte des objectifs prévus doit être implantée, conformément à l’article 17 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- Considérant que les membres du Conseil ont reçu une copie de la procédure de vérification périodique préparée par la MRC de Pierre-De Saurel;
- Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite procédure;
- Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu
- Que le Conseil adopte la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2022-2026.
- ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 192-11-21 **10.11 ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA GÉNÉRATRICE**
- Considérant qu’il est important d’effectuer un entretien préventif de la génératrice;
- Considérant la réception d’une soumission de Drumco Énergie d’une durée de trois (3) ans (2022-2024) pour l’entretien annuel de la génératrice.
- En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

De retenir les services de Drumco Énergie afin d'effectuer l'entretien préventif de la génératrice pour les années 2022-2023-2024 au montant de 1 547,34\$, soit 515,78\$ par année plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02 19000 526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

193-11-21 **10.12 AUTORISATION D'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE**

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé désire mettre à la disposition un défibrillateur aux utilisateurs du Centre de services;

Considérant que l'utilisation du défibrillateur doit être simple et accessible pour tous.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Martin Berger
Et résolu

Que le conseil autorise l'achat d'un défibrillateur auprès de la compagnie « Cardio Choc » au montant de 1 799\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-07003-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

194-11-21 **10.13 RATIFIER L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE CHRIST-ROI – REPAS LE PORC DU QUÉBEC**

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 150 \$ pour la réalisation d'un repas « Le porc du Québec » offert à tous les élèves de l'école Christ-Roi. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

195-11-21 **10.14 RATIFIER L'OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

Considérant la soumission pour le remplacement de la toiture du garage municipal de *Construction Guy Forcier*, au montant de 9 926.59\$ plus les taxes applicables;

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) s'élevant à 75 000\$;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modalités du PRABAM.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que le conseil municipal ratifie le contrat à *Construction Guy Forcier*, pour le remplacement de la toiture du garage municipal, et ce, au coût de 9 926.59\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-07004-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

196-11-21 **10.15 OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE SÉANCE DE PHOTOGRAPHIE**

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De retenir les services de Vizu pour une séance de photographie au coût de 540\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-690.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**10.16 ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES FOSSÉS ET DES COURS D'EAU
VERBALISÉS LONGEANT UNE ROUTE MUNICIPALE – DEMANDE D'APPUI**

Considérant que la Municipalité a comme priorité d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Considérant que la Municipalité désire également améliorer la visibilité, contrôler la croissance des végétaux, empêcher la prolifération de l'herbe à poux et l'établissement de plantes ligneuses;

Considérant que la Municipalité a procédé, cet été, à l'entretien de la végétation des fossés et des cours d'eau verbalisés longeant les routes municipales;

Considérant le courriel reçu de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau le 26 août 2021 mentionnant que le fauchage de la végétation dans le littoral d'un cours d'eau doit être signalée à la MRC de Pierre-De Saurel, car il s'agit d'une intervention dans le milieu hydrique auquel les MRC demeurent les seules autorités compétentes à pouvoir y réaliser des travaux (nettoyage, aménagement, entretien);

Considérant qu'une plainte a été déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le fauchage de la végétation dans le littoral de la branche 1 de la troisième Rivière du Pot-au-Beurre longeant le rang Saint-Yves;

Considérant que, suite à cette plainte, la Municipalité a reçu un avis de non-conformité pour avoir effectué des travaux de coupe de la végétation en littoral d'un cours d'eau le long du rang Saint-Yves et de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que la végétation coupée soit stockée, traitée ou éliminée dans un lieu autorisé;

Considérant que, selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, nul ne peut, sans obtenir au préalable une autorisation du ministre, réaliser un projet comportant l'une ou plusieurs des activités suivantes : tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques;

Considérant que, selon l'article 320 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE), est exemptée d'une autorisation la gestion d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques exotiques envahissantes dans le but de maintenir les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques, de contrôler les risques pour la santé humaine ou de maintenir un usage existant lorsqu'elle est effectuée **manuellement**;

Considérant que les travaux de fauchage de la végétation dans les cours d'eau longeant les routes et les rangs sont généralement effectués de façon motorisée (à l'aide d'équipements couplés à des tracteurs);

Considérant qu'une méthode de gestion manuelle se veut une technique réalisée à la main, telle que l'utilisation d'une débroussailleuse;

Considérant que la coupe de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant les routes municipales de façon manuelle puis d'en retirer les résidus sur des kilomètres est un travail colossal et inconcevable;

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) effectue le long des routes sous sa juridiction la coupe de la végétation des cours d'eau verbalisés de façon motorisée sans en retirer les matières résiduelles;

Considérant que l'article 3 du REAFIE définit une espèce floristique nuisible comme étant « une plante qui engendre des impacts négatifs sur l'environnement, la biodiversité, la santé humaine ou la société »;

Considérant qu'une fois coupés les végétaux sont considérés comme des matières résiduelles et sont de fait encadrés par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR);

Considérant que, selon l'article 66 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), nul ne peut déposer ou rejeter des matières résiduelles, ni permettre leur dépôt ou rejet, dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement en application des dispositions de la présente loi et des règlements;

Considérant que le fauchage de la végétation à partir de la limite de l'accotement jusqu'au bord du cours d'eau, appelé rive, ne peut être effectué que si elle est réalisée de façon manuelle et que les résidus de végétation y soient retirés;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de revoir et d'alléger la réglementation reliée à l'entretien de la végétation dans un cours d'eau verbalisé lorsque ce dernier longe une route afin d'y assurer la sécurité des usagers de la route;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député provincial de Richelieu et, pour appui, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), aux MRC du Québec ainsi qu'aux municipalités de notre MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.17 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

198-11-21

10.17.1 PARC CARRÉ ROYAL – ADOPTION DU BUDGET 2022

Considérant qu'une copie du budget 2022 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs a été remise aux membres du Conseil.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2022 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs qui a été adopté par l'organisme le 5 octobre 2021.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 6 397,50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

199-11-21

10.17.2 BIBLIOTHÈQUE – ADOPTION DU BUDGET 2022

Considérant qu'une copie du budget 2022 de la Bibliothèque a été remise aux membres du Conseil.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2022 de la bibliothèque.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

200-11-21

10.17.3 COMITÉ DES LOISIRS – ADOPTION DU BUDGET 2022

Considérant qu'une copie du budget 2022 du Comité des Loisirs a été remise aux membres du Conseil.

Il est proposé par Martin Berger
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2022 du Comité des loisirs au montant de 72 705 \$ qui a été adopté par l'organisme le 10 novembre dernier.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 29 677 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

12. VARIA OUVERT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

201-11-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h33.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

06/12/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 6 décembre 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Est absent : Patrick Boisselle, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 9.2 Avis d'intention de démolition de la résidence sise au 629, rang Saint-Yves, lot 3 218 191
- 9.3 Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 219 690, propriété de ferme Godale senc, afin d'y construire une résidence
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Identification des priorités d'action 2022 pour la Sûreté du Québec
- 10.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 383-2021 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2022
- 10.3 Comité des Loisirs – adoption du budget révisé 2022
- 10.4 Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité – MMQ
- 10.5 Entretien préventif des unités de climatisation-ventilation-chauffage
- 10.6 Modification d'une unité de climatisation-ventilation-chauffage
- 10.7 Surplus affecté à la refonte du plan et des règlements d'urbanisme

- 10.8 Centre de services scolaire de Sorel-Tracy – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025
- 10.9 Dépôt des rapports d’audit de conformité – Commission municipale du Québec
- 10.10 Résolution fixant les conditions salariales des employés de la Municipalité de Saint-Aimé pour l’année 2022
- 10.11 Nomination d’un membre du conseil municipal sur le comité des loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue
- 10.12 Comité de lutte et d’adaptation aux changements climatiques
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D’APPUI REÇUES**
- 11.1 Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel – Demande de collaboration entre les municipalités pour les événements locaux
- 11.2 Municipalité de Saint-Robert – Demande à la MRC pour que la Ville de Sorel-Tracy réintègre la politique culturelle
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D’APPUI REÇUES**
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 12.1 Centre de formation professionnelle et d’éducation des adultes Sorel-Tracy – cours offerts pour les personnes de 55 ans et plus
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

202-12-21

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L’Homme

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

203-12-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 15 novembre 2021, à l’intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

D’approuver le procès-verbal et d’autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Aucune question reçue.

204-12-21

5. APPROBATION DES COMPTES

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021 au montant de 49 785,62\$;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021 au montant de 49 785,62\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de novembre.

Le conseiller Patrick Boisselle se joint à la réunion à 19h42.

6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait un compte-rendu de la rencontre dont il a participé.

7. CORRESPONDANCE

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 décembre 2021).

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021 a été remis aux élus pour information.

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique qu'un (1) permis a été émis pour la période de novembre 2021.

205-12-21

9.2 AVIS D'INTENTION DE DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE SISE AU 629, RANG SAINT-YVES, LOT 3 218 191

Considérant qu'une demande (#2021-52), datée du 30 novembre 2021, pour la démolition et la reconstruction d'une résidence unifamiliale située sur le lot 3 218 191 (629, rang Saint-Yves) a été soumise au service de l'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que la demande de démolition est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 240;

Considérant que la demande vise la démolition d'une résidence unifamiliale dont l'année de construction semble antérieure à 1940 selon le rôle d'évaluation de la municipalité;

Considérant que les démarches auprès de la CPTAQ seront entamées en janvier 2022 afin de procéder à une déclaration de droits acquis;

Considérant que conformément à l'article 109 du projet de loi 69, modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis

ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagnée de tout renseignement ou document requis par le ministre;

Considérant que la démolition vise un immeuble construit avant 1940.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

D'autoriser la démolition de la résidence unifamiliale sise sur le lot 3 218 191, correspondant au 629, rang Saint-Yves à Saint-Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

206-12-21

9.3 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, CONCERNANT L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 3 219 690, PROPRIÉTÉ DE FERME GODALE SENC, AFIN D'Y CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE.

Considérant que le demandeur souhaite aliéner et utiliser une partie du lot 3 219 690 à des fins autres que l'agriculture afin d'y construire une résidence unifamiliale;

Considérant que la superficie visée par la présente demande correspond à 5000m²;

Considérant que le demandeur est agriculteur et qu'un processus de transfert est actuellement en cours afin de l'inclure dans l'actionnariat de la société;

Considérant que la superficie visée par la présente demande n'est pas cultivée;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé ne possède aucun espace disponible à la réalisation de ce projet à l'extérieur de la zone agricole;

Considérant que l'utilisation projetée est conforme aux usages autorisés à la réglementation de la municipalité de Saint-Aimé.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé soutient la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 219 690, propriété de Ferme Godale SENC, afin d'y construire une résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

207-12-21

10.1 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2022 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que les membres du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent identifier les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

En conséquence,

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

De transmettre au comité de sécurité publique de la MRC les priorités d'actions de la SQ suggérées par le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé pour 2022-2023 :

- Augmentation de la présence policière sur tout le territoire afin de faire appliquer la réglementation relative à la circulation lourde et le respect des limites de charge;
- Intervention contre la culture de cannabis;
- Respect des limites de vitesse sur tout le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2021 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022

Le conseiller Patrick Boisselle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, sera soumis, pour adoption, un projet de règlement afin de décréter l'imposition des taxes pour l'année 2022.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

208-12-21

10.3 COMITÉ DES LOISIRS – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2022

Considérant qu'une copie du budget révisé 2022 du Comité des Loisirs a été remise aux membres du Conseil

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget révisé 2022 du Comité des Loisirs au montant de 72 705 \$ qui a été adopté par l'organisme le 30 novembre dernier.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 27 927,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

209-12-21

10.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ – MMQ

Considérant qu'une copie des documents de renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité a été remise aux membres du Conseil.

Considérant que les membres du Conseil prennent connaissance du renouvellement – Mutuelle des Municipalités du Québec, Police # MMQP-03-053015.17.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil approuve les conditions d'assurance et procède au renouvellement des assurances de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023 pour un montant total de prime à 11 621,58 \$, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-13001-421, 02-70120-421 et 02-70230-421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

210-12-21

10.5 ENTRETIEN PRÉVENTIF DES UNITÉS DE CLIMATISATION-VENTILATION-CHAUFFAGE

Considérant qu'un entretien préventif des unités de climatisation-ventilation et chauffage doit être réalisé deux fois par année;

Considérant la proposition du Groupe Cevec datée du 10 novembre 2021 de procéder à l'entretien préventif des unités de climatisation-ventilation et chauffage, et ce, pour une période d'un (1) an;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'entretien préventif des unités de climatisation-ventilation et chauffage au Groupe Cevec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 au coût de 1 350\$ plus les taxes applicables. Cette

dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

211-12-21 **10.6 MODIFICATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION-VENTILATION-CHAUFFAGE**

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De retenir les services du Groupe Cevec au montant de 449.65\$ plus les taxes applicables afin de procéder à l'amélioration d'une unité de climatisation-ventilation et chauffage pour ainsi avoir un meilleur contrôle de la température de la salle. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

212-12-21 **10.7 SURPLUS AFFECTÉ À LA REFORTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Considérant que la refonte du plan et des règlements d'urbanisme n'est pas complétée;

Considérant que les travaux vont se poursuivre en 2022;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

D'affecter la somme de 25 000\$ pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

213-12-21 **10.8 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025**

Les membres du conseil prennent connaissance du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025*;

Après discussion;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'informer le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, que la municipalité de Saint-Aimé, est en accord avec le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025* tel que présenté dans la lettre du 17 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

214-12-21 **10.9 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Considérant l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec auprès de 1 074 municipalités portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, dont la Municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que l'objectif de ces audits vise à vérifier que l'adoption du budget annuel et du programme triennal d'immobilisations soient conforme à l'encadrement légal applicable;

Considérant que suite aux diverses étapes réalisées ainsi qu'aux échanges tenus avec la Commission municipale du Québec, celle-ci a produit deux rapports et que les membres du Conseil en ont pris connaissance;

Considérant que suite à la réception du travail d'analyse effectué, il en ressort que la Municipalité de Saint-Aimé est conforme à toutes les exigences légales liées à l'adoption du budget, à l'adoption du programme triennal d'immobilisations et à l'avis public;

Considérant la déclaration faite et produite à la Commission par la directrice générale quant à la véracité et à l'authenticité des documents produits et des informations divulguées;

Considérant qu'en conformité avec l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, les rapports d'audit doivent être déposés à la première séance du conseil suivant la réception.

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil prend acte des rapports d'audit de conformité reçus de la Commission municipale du Québec (CMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Déclaration d'intérêt : Les membres du Conseil sont informés que Monsieur le Conseiller Patrick Boisselle, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

215-12-21 **10.10 RÉOLUTION FIXANT LES CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que ce conseil autorise, pour l'année 2022, ce qui suit :

Pour les employés possédant un contrat de travail, le taux de l'IPC est fixé à 3.5% (région Montréal), et ce, dès le 1^{er} janvier 2022.

Le salaire de l'inspecteur municipal sera majoré de 2\$/heure, et ce, dès le 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*Excluant Monsieur Patrick Boisselle qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

216-12-21 **10.11 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DES LOISIRS FAMILIAUX INTERGÉNÉRATIONNELS – Ô CHALET AIMÉ-MASSUE**

Considérant que les membres du conseil d'administration des Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue ont remis leur démission;

Considérant que de nouveaux parents doivent remplacer les membres du conseil d'administration sortant;

Considérant que le Conseil de Saint-Aimé a proposé à la Municipalité du Village de Massueville qu'un conseiller de chacune des municipalités soit mandaté pour appuyer le conseil d'administration des Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue;

Considérant que le conseil de Saint-Aimé accepte de nommer un membre du conseil en tant que représentant de la municipalité à ce conseil d'administration;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

De nommer Julie L'Homme en tant que représentante municipale afin de siéger et d'appuyer le conseil d'administration des Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue. Le conseiller Sylvain Boisselle est nommé substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 217-12-21 **10.12 COMITÉ DE LUTTE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
 Il est proposé par Patrick Boisselle
 Appuyé par Patrick Godin
 Et résolu
 De nommer Martin Berger en tant que représentant municipal au Comité de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 218-12-21 **11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
11.1 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL – DEMANDE DE COLLABORATION ENTRE LES MUNICIPALITÉS POUR LES ÉVÉNEMENTS LOCAUX
 Considérant la réception de la résolution numéro 217-21 de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demandant une collaboration entre les municipalités pour les événements locaux;
 Considérant qu'il est suggéré que les dates des événements soient discutées préalablement au sein du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'éviter le plus possible que les événements se tiennent au même moment, surtout lorsqu'ils offrent des activités similaires.
 En conséquence,
 Il est proposé par Patrick Godin
 Appuyé par Martin Berger
 Et résolu
 D'informer la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel que la municipalité de Saint-Aimé est d'accord avec le principe d'éviter dans la mesure du possible que les événements se tiennent au même moment, mais émet une réserve à ce que les dates des événements soient discutées préalablement au sein du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel. Il serait préférable que les responsables des événements communiquent ensemble afin d'échanger sur les activités offertes.
 Que la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
- 219-12-21 **11.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT – DEMANDE À LA MRC POUR QUE LA VILLE DE SOREL-TRACY RÉINTÈGRE LA POLITIQUE CULTURELLE**
 Considérant la réception d'une résolution de la municipalité de Saint-Robert demandant que la MRC de Pierre-De Saurel invite la Ville de Sorel-Tracy à réintégrer la politique culturelle;
 Considérant que la politique culturelle est un atout pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel;
 Considérant que suite au retrait de la Ville de Sorel-Tracy, la ressource responsable de la politique culturelle a vu son horaire diminuer à trois (3) jours semaine;
 Considérant qu'une réintégration de la Ville de Sorel-Tracy à la politique culturelle faciliterait l'embauche d'une ressource à temps plein.
 En conséquence,
 Il est proposé par Jacques Desrosiers
 Appuyé par Martin Berger
 Et résolu
 Que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé appuie la Municipalité de Saint-Robert dans ses démarches auprès de la MRC de Pierre-De Saurel afin qu'elle invite la Ville de Sorel-Tracy à réintégrer la politique culturelle.
 Que la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. VARIA OUVERT

220-12-21

12.1 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES SOREL-TRACY – COURS OFFERTS POUR LES PERSONNES DE 55 ANS ET PLUS

Considérant que le Centre de Formation Professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy offrait seize (16) cours à la session d'hiver 2022 aux personnes de 55 ans et plus aux municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que quatre (4) cours étaient offerts aux citoyens de Saint-Aimé/Massueville soit les cours de psychomotricité I : mobilité posturale et stretching, psychomotricité III : gym active, tablette Android débutant et stratégies intellectuelles;

Considérant que par manque d'inscription, aucun des quatre (4) cours offerts à la session d'hiver 2022 ne seront dispensés à Saint-Aimé/Massueville;

Considérant le nombre insuffisant d'inscription sur tout le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, seulement vingt-neuf (29) périodes de cours verront le jour sur soixante-quatre (64) périodes demandées;

Considérant que seulement sept (7) périodes de cours dans quatre (4) municipalités rurales sont offertes à la session d'hiver 2022;

Considérant qu'aucune consigne claire pour lancer les inscriptions auprès de notre population n'a été acheminée aux municipalités par le Centre de Formation Professionnelle après la construction de l'offre de cours;

Considérant que la seule façon de s'inscrire est par internet;

Considérant que cette méthode d'inscription n'est pas accessible et adaptée à toute la clientèle visée;

Considérant que suite à l'inscription, les personnes doivent se déplacer au Centre de Formation Professionnelle pour signer leur confirmation d'inscription;

En conséquence,

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

De demander au Centre de Formation Professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy de revoir la publicisation et la méthode d'inscription pour les cours offerts aux personnes de 55 ans et plus;

De demander au Centre de Formation Professionnelle de rencontrer les représentants des municipalités pour échanger sur les problématiques liées à ce programme;

Que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

221-12-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h22.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

09/12/2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le jeudi 9 décembre 2021 à 20h, à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres du Conseil ont dûment été convoqués selon les dispositions du *Code municipal*.

À 20h le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Questions du public portant exclusivement sur le budget
5. Levée de la séance

222-12-21

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le Maire procède à la présentation du budget 2022.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

REVENUS

| | | |
|--|------------------|------------|
| Taxes générales | 189 395 \$ | |
| Taxes générales – Agricole | 647 280 \$ | |
| Taxes règlement d'emprunt numéro 362-2017 | 90 975 \$ | |
| Taxes règlement d'emprunt numéro 380-2020 | <u>21 245 \$</u> | |
| | | 948 895 \$ |

SERVICES MUNICIPAUX

| | | |
|------------------------|------------------|------------|
| Eau | 12 200 \$ | |
| Consommation d'eau | 84 350 \$ | |
| Enlèvement des ordures | <u>36 635 \$</u> | |
| | | 133 185 \$ |

TRANSFERTS

| | | |
|-------------------------------------|------------------|-----------|
| Centre d'urgence 9-1-1 | 2 500 \$ | |
| Dotation spéciale de fonctionnement | 5 852 \$ | |
| Sécurité publique | 2 000 \$ | |
| Transport | <u>32 000 \$</u> | |
| | | 42 352 \$ |

SERVICES RENDUS

| | | |
|-------------------------|------------------|-----------|
| Administration générale | 6 573 \$ | |
| Hygiène du milieu | 6 200 \$ | |
| Loisirs et culture | 8 795 \$ | |
| Réseau d'électricité | <u>68 000 \$</u> | 89 568 \$ |

IMPOSITION DE DROITS

| | | |
|--------------------------------|------------------|-----------|
| Licences et permis | 2 500 \$ | |
| Droits de mutation immobilière | <u>10 000 \$</u> | 12 500 \$ |

INTÉRÊTS

| | |
|-----------------|----------|
| <u>3 500 \$</u> | 3 500 \$ |
|-----------------|----------|

TOTAL DES REVENUS**1 230 000 \$****CHARGES****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

| | | |
|--------------------------------------|-----------------|------------|
| Conseil municipal | 41 200 \$ | |
| Application de la loi | 200 \$ | |
| Gestion financière et administrative | 317 784 \$ | |
| Évaluation | 11 500 \$ | |
| Autres | <u>4 100 \$</u> | 374 784 \$ |

SÉCURITÉ PUBLIQUE

| | | |
|-------------------|-----------------|------------|
| Contribution SQ | 116 155 \$ | |
| Sécurité incendie | 90 850 \$ | |
| Sécurité civile | 6 700 \$ | |
| Autres | <u>3 800 \$</u> | 217 505 \$ |

TRANSPORT

| | | |
|------------------------------|---------------|------------|
| Voirie municipale | 151 700 \$ | |
| Enlèvement de la neige | 81 600 \$ | |
| Éclairage des rues | 2 200 \$ | |
| Circulation et stationnement | 2 000 \$ | |
| Autres | <u>140 \$</u> | 237 640 \$ |

HYGIÈNE DU MILIEU

| | | |
|-------------------------------|-----------------|------------|
| Approvisionnement eau potable | 130 000 \$ | |
| Réseau d'égout | 7 140 \$ | |
| Matières résiduelles | 37 835 \$ | |
| Autres | <u>1 450 \$</u> | 176 425 \$ |

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

| | | |
|------------------------|---------------|-----------|
| Aménagement, urbanisme | 15 000 \$ | |
| Autres | <u>300 \$</u> | 15 300 \$ |

LOISIRS ET CULTURE

| | | |
|-------------------------|------------------|-----------|
| 285, rue Bonsecours | 6 400 \$ | |
| Carré Royal | 12 795 \$ | |
| Entretien espaces verts | 1 525 \$ | |
| Autres | 3 325 \$ | |
| Bibliothèque | 7 630 \$ | |
| Autres | <u>27 951 \$</u> | 59 626 \$ |

FRAIS DE FINANCEMENT

45 790 \$ 45 790 \$

REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT35 000 \$ 35 000 \$**REMBOURSEMENT EMPRUNT**67 930 \$ 67 930 \$**TOTAL DES CHARGES :****1 230 000 \$**

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

REVENUS

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Administration générale | 64 580 \$ |
| Transport | 215 240 \$ |
| Affectations | <u>129 760 \$</u> |

TOTAL DES REVENUS **409 580 \$**

DÉPENSES

| | |
|-------------------------|------------|
| Administration générale | 64 580 \$ |
| Transport | 345 000 \$ |

TOTAL DES DÉPENSES **409 580 \$**

223-12-21

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu :

- ✓ D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 qui montrent des dépenses, autres activités financières et affectations au montant de 1 230 000 \$ et des revenus égaux à cette somme.
- ✓ D'adopter les activités d'investissement de l'année 2022 au montant de 409 580\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

224-12-21

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Attendu que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme en immobilisations pour trois exercices subséquents;

Attendu que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu que le Conseil municipal établisse comme suit son programme triennal des dépenses en immobilisation, soit :

2022 : Réfection du garage municipal

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
Coût estimé : 64 580 \$

Remplacement de ponceaux et pavage d'une partie du rang Saint-Yves

Programme d'aide financière gouvernementale et Fonds général
Coût estimé : 345 000 \$

2023 : Travaux de pavage du rang Saint-Yves

Fonds général
Coût estimé : 225 000 \$

2024 : Travaux de pavage et de voirie

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ou autre programme d'aide financière et Fonds général
Coût estimé : 750 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le Maire mentionne que le Budget et le Programme triennal d'immobilisations seront publiés dans le bulletin municipal du mois de décembre.

4. QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

Aucune personne présente à la séance. M. le Maire souligne que le Conseil municipal n'a reçu aucune question portant sur le budget suite à la publication de l'avis public émis le 1^{er} décembre en lien avec la présente séance.

225-12-21

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Berger propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Julie L'Homme et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h06.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît